

**ORGANISATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
INTERNATIONAL ORGANIZATION OF ECONOMIC DEVELOPMENT**

**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE DE DROIT PUBLIC
INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATION OF PUBLIC LAW**





MANUEL DES PROCÉDURES DE L'OIDE - IOED

MATRICE DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES DES ACTIVITÉS

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET MODE DE FONCTIONNEMENT



		MATRICE DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES									
Phase		I- MATRICE DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES DES ACTIVITÉS									
Objet		OPÉRATIONNALITE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE									
Document	MANUEL DE PROCÉDURES										
Auteur	Conseil Directif	Création	25/03/2011 17:22:00	Modif	mercredi 14 février 2018	Edition	01/12/2013 09:51:00	Version	01	Page	-1- 72

DIRECTIVES GÉNÉRALES

OIDE



YAMOUSSOUKRO

L'OIDE-OED est une Institution internationale intervenant sous l'agrément de l'ONU (Accord de Siège) et de Bretton Woods. Elle est autorisée par les Conventions mondiales qui régissent les relations diplomatiques entre les Nations, notamment la Convention de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations diplomatiques et celle du 24 avril 1963 sur les relations consulaires. Elle demeure à ce jour la première Institution internationale du monde qui se soit engagée dans chaque Nation, en maintenant une présence dans les 193 pays de la planète sur les 197 pour y soutenir le développement durable. Elle détient également le record du plus vaste programme de développement au monde jamais expérimenté.

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET MODE DE FONCTIONNEMENT DE L'OIDE-IOED

TABLE DES MATIÈRES

Page 2	
I.Présentation de la République de Côte d'Ivoire	(Chap.1)
Page 3-4	
II.Présentation de Yamoussoukro, capitale économique de Côte d'Ivoire	(Chap.2)
Page 5-6	
III.Présentation de la politique du Siège social de l'OIDE-IOED	(Chap.3)
Page 7-8	
IV.Questions avant-propos	(Chap.4)
Page 9	
V.Préface	(Chap.5)
Page 10-11	
VI.Le mot du Président exécutifs	(Chap.6)
Page 12	
VII.Genèse (historique et contexte de sa création)	(Chap.7)
Page 13-14	
VIII.Brèves présentations succinctes du système OIDE-IOED	(Chap.8)
Page 15-19	
IX.Recueil d'infos sur le concept OIDE-IOED	(Chap.9)
Page 20-22	
X.Généralités et les éléments caractéristiques du Manuel des procédures administratives	(Chap.10)
Page 23-29	
XI.Présentation de l'OIDE-IOED, ses structures de contrôles et sa politique	(Chap.11)
Page 30-91	
XII.Organisation des organes et des structures de l'OIDE-IOED	(Chap.12)

Chap. 1

I. PRÉSENTATION RÉPUBLIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE

Le 1^{er} Président de la République Houphouët Boigny



Population : 23 202 000 habitants en 2012.
Capitale politique et administrative : Yamoussoukro
Langue officielle : le français et pour monnaie, le franc CFA



Chap. 2
II. PRÉSENTATION DE YAMOUSSOUKRO
LA CAPITALE POLITIQUE



Chap. 3

III. POLITIQUE D'ÉTABLISSEMENT DU SIÈGE SOCIAL DE L'OIDE-IOED EN RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Yamoussoukro est située dans la région des Lacs à 240 kilomètres au Nord d'Abidjan, c'est la capitale politique et administrative de la Côte d'Ivoire.

- Pays Siège : République de Côte d'Ivoire
- Lieu : YAMOUSSOUKRO
- Accord de Siège : En cours



- Description du Siège

Font partis du Siège un ensemble de bâtiments et édifices à usage administratif et technique ainsi que des bâtiments à usage civil qui serviront de logements de fonction pour les fonctionnaires internationaux qui seront affectés au Siège en Côte d'Ivoire.

- Superficie

120 ha au total de terrains seront requis par les Bailleurs de fonds auprès de l'État de Côte d'Ivoire en vue de la construction du siège social de l'OIDE-IOED en Côte d'Ivoire. Dans un premier temps, les études techniques préciseront tous les autres détails qui constituent le dossier global du Siège. Toutefois, il convient d'indiquer que, dans l'immédiat, environ 70 ha seront absolument nécessaires pour la réalisation des travaux qui sont décrits dans le Cahier des charges dont l'extrait est ci-dessous et 50 autres hectares resteront inexploités dans l'attente d'autres réalisations qui suivront.

■ DÉTAILS DU BÂTIMENT PRINCIPAL ET DES ANNEXES FORMANT LE SIÈGE

- Un immeuble moderne de 70 étages et des annexes à usage techniques
- Un Hôtel particulier de 400 places VIP pour assurer l'accueil des personnalités mondiales venant visiter l'OIDE, notamment les autorités gouvernementales des États qui viennent négocier des financements auprès l'OIDE.
- Une très grande salle de Congrès d'une capacité d'accueil de 1000 et 1500 places pour assurer l'accueil des sommets et les conférences internationales et les grands évènements économiques mondiaux devant se tenir au siège de l'OIDE, en Côte d'Ivoire comprenant toutes les commodités nécessaires pour recevoir les Chefs d'États, les membres des Gouvernements étrangers des pays partenaires, et autres personnalités officielles du monde politique et de la finance mondiale, venant rendre visite à l'OIDE à Yamoussoukro.
- Le Siège prévoit également la construction de 1300 logements de bon standing, à usage de logement de fonction pour les Hauts fonctionnaires internationaux travaillant à l'OIDE, un complexe sportif, un CHU interne, des écoles primaires et un lycée moderne classique devant accueillir les étudiants des parents fonctionnaires de l'OIDE et des lieux de culte (églises, temples et mosquées, synagogues), etc.



STATUT SPÉCIFIQUE

La Cité dite "**Cité de l'OIDE**" est reconnue comme son étant Quartier général et abrite essentiellement les fonctionnaires internationaux et les membres de leurs familles ainsi que les personnes travaillant pour leur compte. La Cité de l'OIDE est régie par Statut spécifique dont un Accord de Siège couvrant le bâtiment principal et les sièges annexes d'une superficie totale de 3 ha.

▪ **INSTALLATION PHYSIQUE DES AMBASSADES DE L'OIDE-IOED DANS TOUS LES PAYS D'ACCUEIL**

Le Siège mondial de l'OIDE, comprend tous les bâtiments qui fonctionneront au Siège de l'OIDE installés à Yamoussoukro et tous les autres bâtiments également qui sont hors du siège, loués ou construits par l'OIDE pour : servir de bureaux dans différents pays d'accueil, accueillir ses services et ses agences à travers le monde.

▪ **OFFICE DU PRÉSIDENT EXÉCUTIF**

Le Cabinet particulier du Président exécutif de l'OIDE comprend son office principal existant au Siège social de l'OIDE à Yamoussoukro (RCI), les bureaux de : Dakar (Sénégal), Yaoundé (Cameroun), Nairobi (Kényan), Brazzaville (Congo), Paris (France), Bruxelles (Belgique), New York (USA), Djakarta (Indonésie), Pékin (Chine), de Genève (Suisse), de Londres (Angleterre) et de Dubaï (Émirats Arabes Unis) etc.



Tour des Institutions



Chap. 4

IV. QUESTIONS AVANT PROPOS

Ces questions sont tirées des informations que vous aborderez au cours de la lecture de cette matrice des activités de l'OIDE-IOED, elles sont les suivantes :

- A. L'OIDE a-t-elle stratégie réaliste et suffisamment bien définie pour atteindre ses buts visés ?
- B. De la manière dont l'OIDE compte agir, a-t-elle une politique claire, définie dans ce sens dans chaque domaine où elle intervient ?
- C. Les programmes qu'elle compte réaliser sont-ils adaptés et répondent-ils réellement aux besoins des populations ? Ces programmes ont-ils un réel impact sur la population locale et sur le pays ?
- D. Le personnel de l'OIDE a-t-il l'expérience nécessaire et les qualifications requises au regard du standard des Institutions internationales (compétences techniques) pour assurer l'exécution des programmes ?
- E. Existents-ils plusieurs sources de financements pour soutenir l'OIDE et des programmes de formation prévus pour le personnel.
- F. L'OIDE a-t-elle pris soin de mettre en place un système d'information suffisamment efficace pour faire circuler l'information ?
- G. Les conflits qui se soulèveront au sein de l'OIDE doivent-ils être ignorés ou résolus ? A-t-elle pris soin d'élaborer un mécanisme de gestion des conflits ?
- H. Au niveau des liens avec l'extérieur, la stratégie de l'OIDE prend-t-elle en compte les relations avec les Gouvernements ? Sa politique de développement, entend-t-elle rectifier le tir sur les décisions et politiques de développement précédentes menées sur 30 années d'aveuglement subi par les États et qui sont demeurées sans effet ou alors va-t-elle, au contraire, nous proposer autre chose, susceptible d'aider plus efficacement les pays en développement ?

Pour être efficace, voici autant de questions auxquelles l'OIDE, vous répondra tout au long de la stratégie élaborée et coordonnée par ses services pour vaincre la pauvreté et le sous-développement chronique, installés dans les différentes régions du monde.

Selon les experts, une longue période d'aveuglement (30 ans) aurait caractérisé la période passée qui n'a rendu aucun service aux États ni aux communautés, comme chacun peut tristement le constater, tous les pays sont endettés et leurs citoyens se sentent humiliés lorsqu'ils voient leurs autorités se soumettre à des puissances étrangères. L'engagement de l'OIDE consiste à ne pas continuer de se voiler la face en faisant semblant de ne rien voir comme si tout était parfait, c'est pourquoi elle conseille à ses experts de redoubler d'efforts afin de satisfaire l'attente du monde.



Chap. 5

V. PRÉFACE

Nous remercions, en premier lieu, tous les membres de l'OIDE-IOED qui ont contribué à la rédaction du présent Manuel de Procédures administratives permettant, désormais, l'analyse de la politique de développement l'OIDE, qui définit également son mode de fonctionnement. C'est aussi un outil prévisionnel de gestion de l'Institution, il comporte toutes les procédures d'exécution et de mise en œuvre des décisions de l'OIDE, lesquelles permettent de les rendre totalement transparente la gestion des programmes et d'assurer à l'OIDE sa fiabilité.

Ce Manuel a été rédigé, conformément, aux principes de gestion des projets des Institutions financières internationales et est basé sur les recommandations définies dans les procédures internationales et par les règles de gestion des achats publics. Son originalité découle du fait qu'en principe les politiques, procédures et règles de Gestion de l'OIDE en matière d'achats, d'investissement et de recrutement du personnel sont appliquées, tout en respectant les principes découlant des règles et procédures des Nations-Unies.

Aussi, il demeure l'outil particulier de formation rapide pour tous les fonctionnaires internationaux nouvellement recrutés. Au-delà d'un simple document, c'est un véritable outil de travail et, par-dessus tout, le document qui vous permettra de maîtriser l'articulation complète de tous les organes et des services de l'OIDE.

Sa mise en œuvre permet d'asseoir l'autorité complète de l'OIDE et de ses responsables au plan mondial et vous prépare au mieux pour assurer la défense de l'OIDE et son introduction auprès des États et des communautés.

Il est le fruit d'un travail effectué par des équipes de spécialistes pluridisciplinaires (**experts**) qui l'ont rédigé. Le manuel comporte tous les textes normatifs et vigoureux de l'OIDE qui vous sont recommandés : acquérir ces connaissances sont nécessaires avant la signature des contrats de travail avec les fonctionnaires, afin qu'ils aient un comportement professionnel. En nous appuyant sur nos expériences précédentes, cette obligation s'impose, à ce jour, à tous à cause de nos responsabilités. Nous devons, de ce fait, lever toutes les incertitudes existantes par la lecture assidue de la présente et l'imposer à toute personne souhaitant travailler à l'OIDE aux fins de tirer tous les profits considérables qui en découlent.

À cette fin, cette recommandation doit être exécutée. Les inspecteurs de l'OIDE auront ainsi la possibilité d'évaluer les performances de chaque fonctionnaire international afin de savoir comment orienter, si nécessaire, les efforts collectifs et mettre en œuvre la responsabilité de l'Administration.

Chap. 6

VI. LE MOT DU PRÉSIDENT EXÉCUTIF

Mesdames et Messieurs,
Chers collaborateurs,

À ce stade final de notre lutte où le démarrage de nos activités s'annonce officiellement à travers la mise à notre disposition, ce jour, de la Charte du fonctionnement de l'OIDE, je me permets de vous apporter le message personnel suivant : notre esprit est capable de tout et cela est sans limite et nous venons nous-mêmes de le prouver à travers 13 années d'efforts assidus sans relâche et cet acharnement de notre esprit et de notre ferme et absolue volonté de réussir vient de remporter la victoire, en apportant la preuve de 2 faits majeurs au monde entier, à savoir :

- lorsque l'on cherche assidûment avec raison on y parvient,
- Dieu, le Créateur est favorable à toutes ses créatures humaines qui sont sur la surface de la terre et cela quelles que soient les régions où elles habitent, la langue qu'elles parlent, la couleur de leurs peaux, leurs tailles, leurs formes, etc.

Cette réalité est d'autant plus vraie que les scientifiques en étudiant le succès et l'échec au laboratoire ont effectué des tests sur des ADN prélevés sur des personnes riches et sur des personnes pauvres. Ils ont remarqué que les ADN des riches n'étaient pas différents des ADN des personnes pauvres, cela permet d'expliquer que la pauvreté ou la richesse ne dépendaient pas des structures internes dont Dieu aurait doté certaines personnes avant de naître pour devenir riches ou stables, mais plutôt que nos différentes situations sur terre dépendaient étroitement des décisions que nous prenions et des choix que nous opérions sur des projets qui sont soit porteurs d'avenir ou pas du tout porteurs d'avenir, ce qui explique que certaines personnes sont "devenues" riches et d'autres pauvres en fonction de leurs choix.

Il est donc formellement établi que la chance est quelque chose qui correspond au cas des personnes nées de parents déjà riches et ou bien à celui des personnes qui travaillent très dur et assidûment pour gagner leur vie. S'il existe la chance, c'est cela qu'on peut appeler chance, car nous comprenons très bien que personne n'a été choisi d'avance qui porte des signes divins. Le reste relève du pur hasard, c'est le cas de ceux qui ont gagné au loto, par exemple, aucun ordre scientifique ne permet de démontrer l'origine divine de la richesse, chacun doit donner une orientation à sa vie par des projets qui sont porteurs d'avenir et travailler très dur, comme nous venons de le faire pour parvenir à nous imposer par la réussite et non être légers par notre manière de réfléchir.

C'est pourquoi, je voudrais, à travers ce petit mot, saluer tous nos membres et féliciter chacun du bon choix qu'il a opéré en s'engageant à l'OIDE, car il s'agit effectivement de prospérité pour toutes les nations, ce qui cadre parfaitement également avec les desseins de Dieu pour l'humanité car les humains sont appelés à s'entraider et c'est parce que toutes ces conditions étaient en soi réunies autour de cet important projet de l'OIDE que notre Dieu, le Créateur s'est particulièrement manifesté au cours de 13 années de durs labeurs, en nous apportant son soutien et son aide. Nous avons abouti, parce que pour qu'un projet aboutisse, il faut l'aide de Dieu, si nous avons réussi c'est parce que nous avons exercé la foi en Dieu, bien que nos yeux ne le voient point, nous avons tout de même cru qu'il existe et qu'il nous apportera son soutien, puis nous avons également cru en nous-mêmes, ces 4 conditions étaient réunies :

- Le bon choix opéré sur un bon projet
- Le sacrifice à travers le dur labeur que nous avons effectué
- La foi en Dieu
- La confiance en nous

Ce sont les conditions sine qua non pour accéder au soutien actif de Dieu, la foi est la plateforme sur laquelle son esprit s'appuie pour agir, un avion peut-il atterrir là où il n'y a aucune piste d'atterrissage ou un aéroport ?

Cela est impossible, nous devons tirer comme leçon, ce jour, que la foi est la condition pour réussir partout où vous vous engagez. Souvenons-nous : la mer rouge se fendit en 2 en Égypte et le mur de Jéricho, une forteresse de pierres s'est écroulée à cause de la foi du peuple Hébreux, ils ont d'abord agit avec assurance, convaincus que Dieu agira et Dieu se mit à agir.

Ainsi, nous apprenons qu'avec la foi, nous pouvons réellement tout obtenir, si nous plaçons notre foi en Dieu et que nous ayons confiance en nous également.



A handwritten signature in blue ink that reads "Sem Louis Koffi Laoure".

Conseil Directif de l'OIDE - IOED
Le Président exécutif
SEM LOUIS KOFFI LAOURE



Le chapitre de Genèse évoque le contexte de la création de l'OIDE.

L'OIDE est née en Afrique dans un contexte de crise économique mondiale. Sous la pression de la crise, un groupe d'experts juridiques, financiers et économiques d'origine, majoritairement, africaine, inspirés par les difficultés financières et économiques que traversent tout le continent africain et différents autres pays du tiers monde, vont décider de la création d'une Organisation mondiale de Développement économique et social qui aboutira, le 31 mai 2005 à Abidjan en République de Côte d'Ivoire (Afrique de l'Ouest), à la création de l'Organisation internationale de développement économique (OIDE).

▪ MOTIVATION DES FONDATEURS DE L'OIDE-IOED

L'inspiration du groupe fondateur procède des constats des échecs répétés des politiques néolibérales de développement et l'ont contraint à rechercher une nouvelle voie et à utiliser de nouveaux remèdes pour remédier plus efficacement à la situation peu reluisante du Continent africains et des pays souffrants de la crise. Il est entendu que l'action de l'OIDE dans tous les pays, globalement parlant, a pour but l'amélioration des conditions de vie des citoyens et des pays qui souscrivent à son programme.

Le programme de développement de l'OIDE tient également compte de la protection de l'environnement (projet très sensible pour tous les États, les Chefs d'États, les Gouvernements et tous les peuples de la terre). Il intègre également l'aide humanitaire d'urgence à apporter aux personnes en détresse vivant dans les zones post-conflits, troublées par des guerres et frappées également par des problèmes liés au stress alimentaire qui les rendent vulnérables.

Le programme de l'OIDE comprend aussi une branche qui agit pour la sécurité alimentaire et lutte contre la faim. L'OIDE est chargée de répondre à toutes les situations préoccupantes qui se présentent dans chaque pays.

Que Dieu vous bénisse



SEM LOUIS KOFFI LAOURE

Conseil Directif de l'OIDE - IOED

Le Président exécutif
SEM LOUIS KOFFI LAOURE



Eu égard à son Statut particulier et extraterritorial (Accord de Siège) dont jouissent les Institutions spécialisées des Nations-Unies (UN) auprès des états, l'OIDE bénéficie des prérogatives qui sont liées à son Statut extraterritorial, autorisées par les conventions mondiales (Convention de Vienne du 18 avril 1961 et du 24 avril 1964) à entretenir des rapports de coopération avec tous les pays. La matrice des procédures administratives de l'OIDE a établi : 4 organes consultatifs, 14 organes techniques, 3 organismes spécialisés, un organe subsidiaire, ainsi que des services techniques compétents et consulaires dont le fonctionnement est régulier. Ces organes ont été créés lors de l'Assemblée générale constitutive de l'OIDE, tenue le 11 novembre 2005 à Abidjan en Côte d'Ivoire.

▪ **ORGANES ET SERVICES DE L'OIDE-IOED**

• **Organes consultatifs**

- Forum des Chefs d'États et de Gouvernements (**FOCEG**)
- Conseil de Tutelle (**CT**)
- Conseil exécutif des Gouverneurs (**CEG**)
- Conseil d'Administration (**CA**)

Tous ces organes relèvent directement de l'**Assemblée générale**.

• **Organes subsidiaires**

- 18 Comités spéciaux, issus des 15 Directions centrales, chargés des analyses des dossiers issues des différents secteurs d'activité économique de l'OIDE
- La grande Cellule de Confiance du Président (**GCCP**) pour analyser et prendre toutes les décisions qui sont complexes

• **Organes techniques de Gestion et les Services**

Le Cabinet particulier du Président exécutif comprend les organes et services suivants :

• **Organes administratifs**

◆ **Secrétariat particulier du Président exécutif**

- 5 Secrétaires de Direction toutes bilingues, trilingues et quadrilingues
- 70 Conseillers techniques et spéciaux, chargés des analyses des dossiers et effectuent les missions spéciales que leur confie le Président exécutif

◆ **Direction générale de Communication (Dircom) du Président exécutif de 40 membres**

Un Bureau du Porte-parole du Président exécutif (Personnalité rapprochée du Président exécutif) et de 20 experts opérationnels externes, spécialisés dans la Communication d'influence.

◆ **Inspection générale**

Onze inspections centrales et régionales et une Inspection générale placée sous le contrôle d'un Gouverneur général qui supervise l'activité de toutes les inspections centrales existantes à l'OIDE.

◆ **Départements techniques ou Direction centrales**

Quatorze Départements techniques chargés des études, des analyses des dossiers et de la mise en œuvre des politiques de développement et des programmes.

Les pages suivantes vous donneront tous les détails et les informations relatives à leur fonctionnement.

● **Organes subsidiaires techniques et spécialisés de l'OIDE-IOED**

- Département Afrique, Caraïbe et Pacifique (ACP) chargé du renforcement institutionnel et académique et de l'intégration régional de cet espace étatique dans le programme OIDE
- Réseau économique chargé de l'Action de la Femme dans le Développement durable (**RECAFED**)
- Bureau chargé de la coordination des affaires humanitaires (**BUCAH**)
- Police humanitaire spécialisée dans les secours d'urgence (**POLHUMA**)
- Comité international de Secours humanitaire chargé de la collecte et des dons humanitaires et des médicaments à travers le monde (**COMISHU**)
- Département pour la Protection contre la Nature (**DPN**)
- Action de l'OIDE (**AOF**) contre la Faim et le Tribunal administratif et d'Appel de l'OIDE (**TAAO**)
- Organismes d'Experts (**UNEX**) chargé de la Promotion de l'expertise technique dans le monde

Chap. 9

IX. RECUEIL DE QUELQUES INFORMATIONS RELATIVES AU CONCEPT OIDE-IOED

▪ QUELQUES NOUVELLES IDÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS

Réponse de l'OIDE aux questions A, E et D de la page 2. L'OIDE a-t-elle une stratégie réaliste et suffisamment bien définie pour atteindre les buts visés ?

• Réponse

L'OIDE en tant qu'Institution financière de développement (IFD), intervient avec l'aval d'un pool de banques de développement, travaille sur de nouvelles approches du développement durable des Nations. Elle intervient également comme un laboratoire de nouvelles idées sur le développement durable et prospère et entend contribuer de manière significative au développement de la Communauté internationale. Ce sont là les engagements qu'elle a pris vis-à-vis de la Communauté internationale dans sa déclaration de mission et n'entend point faire une répétition des précédentes politiques de développement qui n'ont eu aucun effet.

Réponse de l'OIDE aux questions B, C et de la page ci-dessus, à savoir :

De la manière dont l'OIDE compte agir, a-t-elle une politique claire définie dans ce sens et dans chaque domaine ?

• Réponse

Par son engagement continu, l'OIDE entend mettre tout en œuvre pour aider la communauté à changer de stratégie pour vaincre la pauvreté, elle entend projeter, sur le développement durable, une nouvelle vision et une nouvelle pensée libre sur le développement, c'est la mission assignée à ses services. Il est bon de savoir qu'elle agira dans ce sens et que ses financements également iront de pair avec cette conviction qui tient compte du critère de rendement des projets.

▪ CRÉATION MASSIVE D'EMPLOIS

La résolution N°00123/LKLCPE/2013, signée par le Président exécutif autorisant l'OIDE à procéder à la création massive d'emplois, passe par son choix de domestiquer désormais le développement des États en utilisant la main d'œuvre et les ressources locales disponibles des pays d'accueil, afin d'assurer le développement interne des pays tout en assurant vers ces pays des transferts des technologies qui assurent une aide au développement durable.

▪ NOUVELLES APPROCHES ET THÈMES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- L'utilisation d'Institution neutre pour assurer désormais le développement durable est désormais avérée.
- La coopération ouverte avec tous les pays s'est démocratisée, l'économie mondiale est en cours.
- Travailler en vue d'une économie durable, prospère, équilibrée et maintenue pour les Nations, cela signifie insister sur le développement endogène des pays, c'est la vision stratégique de l'OIDE qui sera appliquée dans ses programmes. Elle introduira également de nouvelles techniques de gestion moderne des projets pour créer une contre révolution de la gestion des États.
- Offrir dans tous les pays d'accueil, des conditions de travail meilleures comparées aux normes locales, c'est favoriser les transferts de technologies qui permettent d'assurer une véritable aide au développement des États.

▪ MISSION PRINCIPALE DE L'OIDE-IOED

- Contribuer à la stabilité du monde et à la paix
- Corriger et agir en profondeur dans tous les pays, en corrigeant les inégalités sociales qui explosent, c'est renverser les tendances dans tous les pays où l'on constate, que la pauvreté se manifeste dans la vie des citoyens et affecte la qualité de la vie.

▪ PARTICULARITÉ DE LA POLITIQUE DE L'OIDE-IOED

La particularité de l'OIDE est qu'elle finance les projets, prend en charge à travers l'assistance effective de ses agents le suivi et l'encadrement technique de ses projets et des personnes financés par elle. Par ailleurs, un projet n'est finançable que si l'étude de rentabilité dudit projet peut démontrer que le seuil de rendement de ce projet peut atteindre au moins 15, voire 25% minimum des sommes investies par l'OIDE et si, d'autre part, la mise en œuvre du projet n'affecte pas l'équilibre de l'écosystème. Tous les projets financés doivent nécessairement avoir une fonction de croissance de richesse respectant, comme indiqué, la viabilité de l'environnement.

▪ CONDITIONS ET CLAUSES PARTICULIERES DES ACCORDS AVEC LES BAILLEURS DE FONDS

Les Bailleurs de fonds travaillant avec l'OIDE tiennent compte du critère de rendement des projets financés par l'OIDE : 20 à 25 % de rendement des montants des sommes investis, correspondant à un taux d'intérêt/an à $\geq 1,066666667\%$ à 1,5% des fonds financés par l'OIDE, considéré par les Bailleurs comme un taux moyen et abordable par les usagers à la recherche de financement. Comparé au taux d'intérêt classique des banques compris entre 8 à 17% d'intérêt/an (**taux spéculatifs**), satisfaits. Les Bailleurs avancent alors les fonds qui sont nécessaires au fonctionnement l'OIDE.

Ce barème, pratiqué par l'OIDE, lui permet également d'assurer l'amortissement des sommes empruntées auprès de ses Bailleurs.

▪ CRITÈRE D'EFFICACITÉ ET ÉLÉMENT INTANGIBLE CONCERNANT L'OIDE

Le caractère neutre de l'OIDE (non composée d'États) est considéré par les Bailleurs de fonds comme un atout et stratégiquement capable d'évaluer, de façon neutre, l'impact des politiques de développement des États.

▪ COOPÉRATION OUVERTE AVEC L'AFRIQUE, L'INDE ET LA CHINE

Le programme de développement de l'OIDE, bien qu'ouverte à tous les pays en développement et aux 5 continents, insiste particulièrement sur le développement de l'Afrique comme un objectif majeur à atteindre, des économistes férus et bien connus mondialement, comme le Professeur FAGBOHOU a commenté dans son livre "**Le FCFA et l'EURO contre l'Afrique**". Cette triste situation de l'Afrique est résumée de la manière suivante :

L'Afrique a été la seule victime de l'esclavage des temps modernes, ce qui lui a coûté, à elle toute seule, entre 100 à 400 millions de morts et de déportés. Cette triste situation est responsable du vide démographique qui prévaut, à ce jour, et qui doit nécessairement être comblé. Bien que l'Afrique ait été la première puissance démographique du monde, avant l'Inde et la Chine, elle a été amputée de ses moyens humains à cause de l'esclavagisme qu'elle a subi pendant 4 siècles. Il poursuit en précisant que l'Afrique possède tout ce qu'il lui faut pour assurer ce développement.

En effet, l'Afrique à elle seule possède des sources d'énergie naturelle consistantes et regorge de matières premières qui sont recherchées dans le monde entier, au même moment, l'on peut constater que les prix des matières premières grimpent sur tous les marchés. L'Afrique fait l'objet de grandes convoitises. Elle possède, en outre, des vivres et de la nourriture en abondance pour entretenir ses populations et même pour en exporter vers d'autres continents. L'Afrique est pleine d'avenir, elle a encore de nombreuses terres cultivables.

La prolifération des leaders politiques constatée sur le Continent noir (Afrique) est un fait spécifiquement issu de la colonisation qui est apparue sur le continent. Cependant, nous avons, à ce jour, acquis la conviction que ces faits peuvent changer.

Il faut donc à l'Afrique une politique systématique de repeuplement, qui demeure l'un des facteurs importants de son développement. L'OIDE entend donc insister sur le développement de ce Continent, naturellement riche, en programmant des investissements importants pour soutenir son développement et elle entend accentuer d'avantage son partenariat avec l'Occident pour le transfert de technologies de pointe qui manquent à l'Afrique et ouvrir le marché aux nouvelles puissances économiques que sont l'Inde et la Chine pour agir en synergie et aider l'Afrique à se développer.

▪ PARTENARIAT STRATÉGIQUE AVEC LES PUISSANCES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

• La force de l'OIDE

Pour établir son système, l'OIDE a eu à nouer et sceller un partenariat avec différents groupes mondiaux, elle a de ce fait plusieurs alliés à travers le monde.

• Financement épanoui

L'OIDE apporte également des financements dits "épanouis", il s'agit de financements fondés sur des contrats assortis de clauses anticorruption (présence de signature de Comités syndicaux et représentants d'ONG) actives contre la fraude, ce qui empêche les bénéficiaires de ces financements d'utiliser les fonds à d'autres fins, doublés, quelque fois, de l'hypothèque de biens appartenant à l'État (patrimoine immobilier, terrain, mine, unité industrielle, etc.) au cas où les financements destinés au financement du développement étaient détournés, ces biens peuvent être menacés de saisies.

Cette disposition permet à n'importe quel pays surendetté de rassurer les investisseurs.

Ces financements dits épanouis seront mieux dispensés dans tous les pays par l'OIDE pour garantir l'usage des fonds vers leurs cibles et profiter aux populations défavorisées et isolées dans les zones très pauvres des pays en développement.

• Innovations financières

Il faut compter, parmi les innovations, l'utilisation de la formule **BOO** (Build operate own, etc.) pour les projets d'infrastructures, nouveau point d'appui et nouvelle dimension idéologique et soutenir les Bailleurs de fonds par des garanties juridiques élevées (signature d'Accord de Siège avec les États) pour autoriser une totale liberté de mouvements des capitaux nécessaires afin d'attirer les investisseurs.

Exiger également, une politique de développement détaillée et cohérente des États, pour une plus grande clarté dans les démarches du développement durable.

Un financement assorti de garanties, ou d'une étude de faisabilité claire, démontrant un retour sur investissement et n'affectant pas l'équilibre de notre planète, sera considéré comme la meilleure méthode et la meilleure façon d'administrer le développement.

Autant d'exigences qui feront leurs effets et emmèneront tous les États et les Gouvernements à s'engager dans une voie nouvelle et une nouvelle manière de gouverner et de gérer les affaires de l'État et les entreprises etc. ce sont là, quelques caractéristiques du nouveau type de développement que l'OIDE compte promouvoir.

- **Outil d'évaluation**

Le Manuel de procédures administratives se veut principalement un outil adapté à l'organisation véritablement opérationnelle et fournit avec précision tous les éléments nécessaires à la mise en œuvre du bon fonctionnement du système, afin de dégager des principes méthodologiques et techniques utiles pour la Gestion du programme exploitable par tous les agents concernés et d'actualisation aisée. Il prend en compte les grandes orientations suivantes.

- **Gain d'efficacité dans l'exécution des tâches**

Dans l'organisation moderne de l'OIDE, la formalisation des procédures s'avère être l'un des axes principaux de la démarche qualité. Il permet l'utilisation d'un seul cadre pour les relations avec toutes les parties prenantes, la comparaison et l'affinement continu des actions de l'OIDE et des parties prenantes. Ainsi, il permet l'élimination progressive des faiblesses récurrentes et constitue un facteur de permanence dans la régularité de traitement des opérations.



X. LES GÉNÉRALITÉS RELATIVES À LA MATRICE DES PROCÉDURES DE L'OIDE-IOED

▪ GARANTIE DE CONTINUITÉ DANS LA BONNE MARCHÉ DE L'INSTITUTION

Le Manuel des procédures représente une capitalisation des savoir-faire techniques et des expériences de mise en œuvre dans un but à la fois organisationnel et didactique. Véritable mémoire de l'organisation, il s'impose comme le meilleur outil pour une formation rapide, et, à ce titre, apporte une garantie de continuité lors des mutations du personnel.

▪ OUTIL DE MANAGEMENT

Les procédures font partie du système d'information et de gestion de l'Institution. À ce titre, elles permettent de communiquer sous forme de documents accessibles les règles et méthodes applicables dans l'Institution. La répartition des rôles et les relations entre Services sont clarifiées. Les actions d'arbitrage attendues du management sont, de ce fait, moins nombreuses.

▪ INSTRUMENT DE CONTRÔLE ESSENTIEL

L'absence de procédures écrites rend le contrôle interne difficile, non-transparent et aléatoire. Les procédures ci-dessous doivent apparaître comme un engagement commun et forment une base de contrôle acceptable pour tous.

▪ FORMATION DES COLLABORATEURS

Nos procédures servent de point de départ pour la formation du personnel en phase d'intégration. Elles simplifient la tâche de l'encadrement en établissant une aide au dialogue au sein de l'entreprise. Elles constitueront l'outil de référence de chaque agent de l'OIDE dans l'exercice de ses fonctions, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des programmes.

Le Manuel des procédures de mise en œuvre des programmes a pour objectif de formaliser les principaux principes et règles qui régissent le fonctionnement de mise en œuvre des programmes relevant des domaines de compétence de l'OIDE. Il décrit le système d'exécution des programmes à travers la définition des différentes procédures.

▪ MISE EN PLACE DE PROCÉDURES FORMALISÉES RÉPONDANT AUX OBJECTIFS CI-APRÈS

Définir un cadre formel de management des programmes et de conduite des opérations conformes à notre mission fondamentale qui est de :

- améliorer de manière durable la productivité, la compétitivité et les marchés agricoles dans les pays pauvres par la satisfaction de la demande en technologie, en innovation, en option politique, en connaissance par le renforcement des capacités financières et une coordination sélective du système de recherche selon les groupes cibles,
- responsabiliser davantage le personnel concerné dans l'accomplissement des tâches par une définition précise des attributions et des résultats attendus,
- servir de modèle et responsabiliser davantage d'autres Institutions chargées de la mise en œuvre des projets de développement,
- rendre plus productif le personnel par une efficacité plus accrue à travers l'optimisation des circuits d'information (circuits des documents),
- mettre en œuvre un contrôle interne efficace,
- optimiser la gestion de l'ensemble des informations manipulées par les différentes unités de gestion du programme.

▪ Résultats Attendus

- L'ensemble des acteurs et partenaires de l'OIDE sont informés en temps voulu des performances et de l'impact du programme.
- Les difficultés dans la mise en œuvre des activités sont prévues, évaluées et contournées.
- Les bénéficiaires directs, notamment les collectivités décentralisées, le Gouvernement et le peuple sont fortement impliqués dans l'évaluation du programme et leurs attentes sont prises en considération de façon réactive.
- Des synergies sont établies avec l'ensemble des partenaires au développement non seulement au niveau local, voire délocalisé, mais aussi central que décentralisé.
- Les redondances avec d'autres opérations sont évitées et la cohérence avec les politiques sectorielles est assurée.
- Des économies d'échelle sont effectuées et la productivité des personnels en charge de la gestion du programme OIDE est accrue grâce à une gestion ordonnée de l'ensemble des informations gérées par le programme.

▪ CONCLUSION

Ce Manuel comprend, d'une part, une description des missions de l'OIDE ainsi que les phases ou étapes de la mise en œuvre des projets et programmes de développement appuyés par le collectif des Bailleurs de fonds et, d'autre part, une description détaillée des fonctions et procédures de gestion qui leur sont applicables.

PAGE NEUTRE

Tour des Institutions



Chap. 11

XI. PRÉSENTATION DE L'OIDE-IOED, SES STRUCTURES DE CONTRÔLES ET SA POLITIQUE

▪ DÉFINITION DE L'OIDE-IOED

L'**Organisation internationale de Développement économique (OIDE-IOED)** est une Institution de financement du Développement ayant la même vocation que la Banque mondiale (BM), le Fond monétaire international (FMI) et la Banque africaine de Développement (BAD) à la seule différence qu'elle est constituée en dehors des États.

▪ CADRE LÉGAL DE L'EXISTENCE DE L'OIDE-IOED

L'existence de l'OIDE est justifiée par un acte constitutif (Statut) et des Traités (Accords de Sièges) conclus avec de nombreux États. Ce cadre institutionnel établit l'expression de la **personnalité juridique internationale** qui régit l'Institution. De ce qui précède et en respect des Traités et des Conventions internationales qui tiennent tous les États :

- La Convention de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations diplomatiques
- La Convention de Vienne du 24 avril 1963 sur les relations consulaires et
- La Convention relative au Droit des Traités du 23 mai 1969

L'obligation de coopération avec l'OIDE s'applique à tous les États membres de l'ONU.

▪ LIEN DE COOPÉRATION AVEC LES INSTITUTIONS DE BRETTON WOODS

L'OIDE dispose de l'aval de Bretton Woods auprès des Banques centrales des États et de développement pour assurer des financements souples aux pays en développement. Cette facilité de crédit mondial est disponible sous certaines conditions accessibles par tous les pays via l'OIDE.

▪ PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS

L'OIDE dispose de nombreux atouts qui sont liés à son Statut particulier (Accord de Sièges) conclus avec les États, ce qui modifie son Statut et ceux de ses fonctionnaires sur les territoires des États partenaires. Ainsi, l'OIDE et ses responsables jouissent sur tous les territoires des États partenaires de l'OIDE de protections diplomatiques, à savoir :

- des immunités d'arrestation personnelle
- des exemptions fiscales et autres privilèges qui sont reconnus aux Institutions internationales, etc.

- Les fonctionnaires internationaux travaillant à l'OIDE sont inaccessibles par les juridictions locales (police, armée, justice) des états partenaires, conformément aux Traités internationaux et Conventions régissant ses activités sur le territoire de ses États partenaires, les autorités publiques (**Ministres, Députés et Gouvernements**) etc., ne peuvent s'impliquer dans les affaires de l'OIDE.

▪ **PARTICIPATION GARANTIE DES ÉTATS DANS LES PROJETS DE L'OIDE-IOED**

Les États partenaires de l'OIDE participent dans tous ses projets qui sont réalisés sur leurs territoires par l'OIDE au moyen d'exonérations fiscales qui lui sont accordées (gratuitement) par les États et de franchises sur l'importation, L'OIDE bénéficie pareillement de facilités financières relatives à toutes ses transactions bancaires et activités d'investissements dans le pays (meilleurs taux de change, autorisation à ouvrir des comptes bancaires dans leurs banques centrales, sécurisation de tous ses dépôts financiers dans les banques, etc.). Les dépôts financiers de l'OIDE, constitués dans les banques locales, reçoivent la protection la plus élevée prévue par les textes et Conventions internationales relatives aux Institutions internationales : **inaccessibilité de ses comptes bancaires par les autorités et juridictions locales**, etc., sont autant d'atouts dont bénéficie l'OIDE dans le cadre de ses activités au plan international, ce qui lui donne de nombreux avantages indéniables face à ses concurrents.

▪ **DOMAINES D'ACTIVITÉS**

L'OIDE a identifié plusieurs domaines d'activités et agit, par ailleurs, en qualité d'Institution de financement du développement, de structure technique et d'organisme de coopération internationale.

▪ **AU PLAN FINANCIER**

Au plan financier et économique, les financements de l'OIDE vont de pair avec ses convictions et les besoins des populations les plus défavorisées du monde. Elle accorde des financements à ses partenaires (privés et publics) pour appuyer leurs efforts de développement.

▪ **AU PLAN DE L'EXPERTISE**

L'OIDE agit en qualité de structure technique, elle apporte une expertise technique aux différents pays d'accueil demandeurs de financement. Elle leur fournit des analyses pertinentes sur les projets de développement pour s'assurer de leur rentabilité financière, afin d'éviter d'investir dans des projets qui sont à la fois mal définis et qui ne répondent pas à une problématique réelle.

L'OIDE offre également à ces pays une ingénierie financière de pointe et à tous les porteurs de projets de développement qui la sollicitent, afin de les aider à avoir accès aux montages financiers respectant les critères et les conditions des Bailleurs de fonds internationaux, tout en répondant aux contraintes économiques nationales des États.

L'OIDE pratique également l'Audit international qui lui permet d'identifier les conditions et les tendances au développement industriel et social des pays d'accueil, en évaluant les projets et les capacités des promoteurs et procède à des contrôles internes pour s'assurer que les dispositifs techniques et financiers qui sont utilisés pour les projets sont performants, etc.

Sur le plan sectoriel, les programmes d'investissements de l'OIDE respectent la ligne directrice de la Banque mondiale et des Nations-Unies, qui s'inscrit dans le programme commun de développement et qui s'adresse à la fois aux secteurs public et privé et se présente comme suit :

- **Projets sociaux : 50% de ses investissements (écoles, infrastructures, hôpitaux)**
- **Accès à l'eau : 10% de ses investissements (forages, châteaux d'eau, irrigations)**
- **Lutte contre le VIH/SIDA : 10% de ses investissements**
- **Projets agricoles : 20% de ses investissements**
- **Protection de l'environnement : 10% de ses investissements**

Soit un total general de 100 % des Fonds

▪ MOYENS D' ACTIONS

L'OIDE a été créée dans le but d'accélérer le développement des États et de la Communauté. Pour cela, elle dispose de moyens financiers importants qui lui sont accordés par les bailleurs de fonds pour l'aider à atteindre son but, elle est également entourée de nombreux experts techniques opérationnels, environ 6000 (UNEX), issus des 5 continents et de toutes les spécialités qui assistent l'OIDE et lui indiquent le chemin à prendre dans la mise en œuvre des projets.

▪ REPRÉSENTATIVITÉ DE LA MISSION DE L'OIDE-IOED

L'OIDE est dotée d'une Administration centrale située en Côte d'Ivoire et maintient une présence dans tous les pays au travers de ses Délégations permanentes, ce qui établit le caractère représentatif de sa mission.

▪ ACTIVITÉ DE BASE

L'activité de base de l'OIDE est la gestion de programmes d'aide au développement définis par ses Bailleurs de fonds. Ces programmes sont élargis à tous les pays et à l'ensemble des continents. Les programmes d'aide au développement se présentent comme suit :

- des pays d'Afrique et des régions (**ACP**)
- des pays d'Amérique latine
- des pays d'Asie
- des pays du Moyen-Orient
- des pays de l'Océanie
- des pays de l'Europe
- d'insertion des Femmes (réseau femmes et développement)
- d'appui à l'Éducation, l'alphabétisation, la formation académique et professionnelle
- d'actions humanitaires d'urgence, etc.

Pour que ces objectifs soient atteints, l'OIDE déploie des actions de coopération en direction de tous les pays d'accueil, en plus des priorités d'aide au développement apportées aux personnes vivant dans la pauvreté, l'OIDE soutient, favorise, appuie et intervient, met en place, développe et investit dans :

- les activités de sécurité alimentaire dans tous les pays d'accueil,
- les activités de dépollution de notre écosystème pour la viabilité de notre environnement,
- l'égalité entre les femmes et les hommes en donnant aux hommes et aux femmes une chance égale,
- le renforcement des Institutions et la bonne Gouvernance dans les pays d'accueil
- le processus de paix dans tous les pays et la promotion de la Démocratie (transparence dans la gestion des biens collectifs) en garantissant la réussite de ces objectifs,
- la promotion du développement intégré, le développement endogène (domestique) des pays en développement par l'utilisation des mains d'œuvres locales pour résoudre le problème de création massif d'emplois, pour les citoyens des pays d'accueil et utilise finalement les ressources naturelles locales des pays en développement pour assurer durablement leur développement interne,
- la promotion juridique dans tous les pays d'accueil et le droit humanitaire,
- des stratégies de croissance au profit des pays d'accueil pour remédier à leurs économies en défaillance afin de les aider à assurer leur rétablissement,
- des systèmes juridiques et réglementaires qui jouent un rôle dans la réduction de la corruption active, qui bloque le développement des pays en favorisant la croissance des entreprises,
- le capital humain durable (formation, éducation), etc.

▪ **COMPÉTENCE TERRITORIALE**

L'OIDE travaille sur une base mondiale est connue à ce jour, à la fois, comme l'Organisation la plus vaste et la plus étendue au monde. Elle comprend plus de 194 Délégations permanentes en cours d'implantation dans plusieurs pays, elle a également des bureaux de coordination qui servent de relais à ses Délégations, son programme est considéré comme le plus vaste du monde à ce jour.

▪ **PLATEFORME MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT (PMD)**

L'OIDE dispose de moyens appropriés pour répondre aux différents défis qui l'attendent sur un marché en perpétuel changement. Sa plateforme de développement, constituée de plus d'un million d'organismes financiers et techniques en cours de mise en place, semble de loin être la plus structurée et regroupe des multinationales de développement ainsi que des general contractors qui présentent tous des références techniques convaincantes au plan du développement pour affronter au côté de l'OIDE, toutes sortes de défis et réussir son programme.

▪ **SON PROGRAMME**

Le programme de l'OIDE est constitué d'actions de développement au profit des pays d'accueil, qui traduisent l'engagement de l'OIDE en faveur de l'amélioration des conditions de vie des populations vivant dans la pauvreté, dans les pays en développement pour lesquels l'OIDE rend compte aux Bailleurs de fonds.

Le leadership de l'OIDE, connu mondialement, concerne son initiative à lutter efficacement contre la pauvreté, à s'attaquer également en profondeur à l'insécurité économique qui mine tous les pays qui subissent automatiquement des retards économiques et aider ces pays à générer eux-mêmes une croissance économique durable, afin d'offrir à leurs citoyens des substances de vie durable. Dans cet engagement continu, l'OIDE montre à chaque pays son intention de sauver des vies, de diminuer la pauvreté et les maladies en renforçant le système de santé, en améliorant, de façon continue, l'art de vivre des populations dans leurs pays.

L'OIDE a ainsi pris la résolution d'utiliser ses stratégies de croissance économique durable pour aider tous les pays qui l'accueillent sur leurs territoires.

• **AU PLAN TECHNIQUE**

L'OIDE sert de point de liaison pour toutes les compétences et la bonne Gouvernance, afin d'aider au mieux les pays en développement à réduire la pauvreté à long terme. L'OIDE entend se concentrer durant son existence sur des initiatives internationales allant dans le sens de la gestion éthique des finances et des projets.

▪ SECTEURS D'INTERVENTION DE L'OIDE-IOED

- Développement économique et social
- Éducation de base et formations professionnelles
- Infrastructures économiques et sociales
- Développement culturel, etc.
- Coopération internationale et décentralisée
- Appui à la bonne Gouvernance et aux Institutions (justice, police, secteur financier) et les Conseils

- Au niveau des médias, du secteur de la Santé, de l'Environnement, des actions humanitaires d'urgence, l'insécurité alimentaire, etc.

▪ MISSIONS

Les missions de l'OIDE dans le cadre de ses activités auprès des partenaires techniques des pays en développement sont les suivantes :

• Niveau 1 : Accompagnement des acteurs du développement

L'OIDE accueille les acteurs, les conseille et met à leur disposition des documents qui les renseignent sur toutes les questions qui sont liées au développement et échange avec ces derniers des informations et des expertises (à ce niveau, c'est le développement solidaire).

• Niveau 2 : Information des acteurs du développement

L'OIDE informe les acteurs du développement sur les procédures des financements et cofinancements existants et les conditions à remplir pour les différents projets, coordonnés par elle. Elle leur remet des formulaires d'instruction du crédit à remplir valant dossier de la demande du financement auprès de l'OIDE et organise des réunions pour échanger directement avec les acteurs.

• Niveau 3 : Promotion des acteurs du développement

L'OIDE fait la promotion des acteurs du développement. Elle évalue leurs programmes pour voir si ceux-ci sont en adéquation avec les objectifs visés par elle. Pour ce qui concerne le bien-être des populations, elle entreprend des publications en leur faveur sur des thèmes liés au développement durable.

- **Niveau 4 : Encouragement des acteurs au développement**

L'OIDE apprécie la synergie entre les différents acteurs de développement en coordonnant leurs interventions, à savoir des :

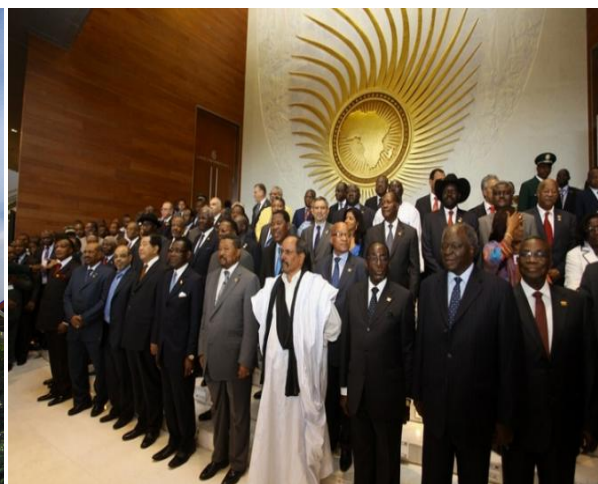
- Associations
- ONG
- Collectivités locales et décentralisées
- Volontaires

- **Niveau 5 : Partenariat durable**

L'OIDE met en place des actions conjointes avec les acteurs locaux, qui ont des atouts et partage avec eux son expérience. Ainsi, l'OIDE est définie comme une structure permanente de coopération internationale et de développement durable, créée pour aider à accélérer le développement des États et des communautés et éliminer tous les obstacles qui s'opposent au développement durable. Pour atteindre ses objectifs, cités plus hauts, l'OIDE est organisée autour des structures, services et organes suivants.

PAGE NEUTRE

Tour des Institutions



▪ LES ORGANES DE L'OIDE-IOED

• Organes essentiels

◆ Mandat et rôle des organes essentiels

L'Articulation globale de l'OIDE comprend les organes ci-après :

- Le **Comité fondateur** qui regroupe les personnes ayant pris l'initiative de la création de l'OIDE dont les attributions sont les recommandations au Conseil d'Administration de l'OIDE pour la mise en œuvre de ses décisions.
- Le **Comité de Gestion**, organe qui regroupe essentiellement tous les hauts fonctionnaires de l'OIDE qui participent à la Gestion de la mission au plan international.

• Organes consultatifs

◆ Mandat et rôle des organes consultatifs

Les organes consultatifs, comme leurs noms l'indiquent, sont consultés par le Président exécutif pour des prises de décisions jugées importantes pour l'avenir de l'OIDE. Ainsi, le Président exécutif consulte les organes suivants :

- Le **Conseil de Tutelle**, c'est un organe essentiel de l'OIDE (voir Statut de l'OIDE). Il joue le rôle de gardien des intérêts fondamentaux appartenant à l'OIDE et ses membres sont nommés de manière discrétionnaire par le Président exécutif. Ces personnes, d'une manière générale, sont choisies parmi les personnes ayant rendus des services importants à l'OIDE, elles disposent des pouvoirs de contrainte à l'égard du Président Exécutif (voir le Statut de l'OIDE).
- Le **Conseil d'Administration**, c'est l'organe statutaire de l'OIDE qui regroupe les administrateurs de l'OIDE au nombre de 12 Administrateurs titulaires et 12 Suppléants, ce qui donne un effectif total général de 24 Administrateurs chargés par l'Assemblée générale de l'OIDE (ensemble des membres du Comité fondateur et des Bailleurs de fonds de l'OIDE) de diriger l'Institution. Le Conseil d'Administration nomme le Président exécutif et vote les textes et règlements permettant à l'OIDE de fonctionner. Le Conseil délibère à la majorité absolue de ses membres réunis qui ont un mandat de 3 ans, renouvelable une fois.

- Le **Conseil exécutif des Gouverneurs** est l'organe de l'OIDE qui regroupe les Gouverneurs de l'OIDE. Le Conseil se réunit 2 fois dans l'année pour examiner les orientations stratégiques fixées par le Conseil d'Administration de l'OIDE. Il vote le budget à allouer à l'OIDE pour assurer son fonctionnement et ses investissements.

◆ **Fonction**

Le Conseil délibère à la majorité absolue de ses membres. Il est présidé par le Président exécutif de l'OIDE qui en est membre et le Chef du Conseil. Les Gouverneurs ont un pouvoir financier : ils détiennent le pouvoir budgétaire de l'OIDE, ils votent également les textes relatifs à la gestion des fonds, c'est le Conseil économique et social de l'OIDE. Les réunions du Conseil exécutif des Gouverneurs sont préparées par le Secrétariat permanent du Conseil des Gouverneurs dont le Bureau est au Cabinet particulier du Président et dirigé par l'un de ses plus proches collaborateurs immédiats.

◆ **Attributions**

Les Gouverneurs sont chargés par l'OIDE de la mobilisation des capitaux nécessaires au bon fonctionnement de l'Institution. Leur responsabilité, au plan pénal de la gestion des fonds, est particulièrement dégagée, une fois que le budget est mis à la disposition de l'OIDE. La mission principale des Gouverneurs est de s'occuper de la mobilisation des capitaux pour assurer le bon fonctionnement de l'OIDE. Le Conseil exécutif des Gouverneurs regroupe 85 membres au total, ils sont repartis sur les 5 Continents (Amérique, Asie, Afrique, Océanie, Europe). Ils sont organisés en Gouvernorats généraux, centraux et Vice-gouvernorats couvrant les mêmes secteurs et territoires. Leur pouvoir est nécessairement lié à une zone de compétence. Ainsi, il y a des Gouverneurs qui sont chargés des États tandis que d'autres sont chargés des régions qui sont sous leur responsabilité.

Pour assurer une meilleure harmonisation de leurs activités, le Président exécutif a doté le Conseil des Gouverneurs d'un Secrétariat permanent, lequel siège au Cabinet du Président exécutif. Le Secrétariat permanent est placé sous le contrôle d'une personnalité rapprochée du Président exécutif, ce qui permet au Président de suivre l'activité des Gouverneurs depuis son Cabinet à travers le Secrétariat permanent qui centralise leurs activités.

▪ **ORGANES TECHNIQUES DE GESTION DE L'OIDE-IOED**

• **Le Président exécutif (PE)**

◆ **Mandat et rôle du Président exécutif**

Conformément à l'article 22 du Statut de l'OIDE, le Président exécutif (PE) est nommé par le Conseil d'Administration pour un mandat de 3 ans, renouvelable sur instruction du Comité fondateur de l'OIDE. Le mandat du Président exécutif peut être renouvelé autant de fois que le Comité fondateur de l'OIDE l'y autorise.

Son Mandat prend fin avec son décès ou en cas d'incapacité avérée d'exercer ses fonctions, il est alors remplacé à ce Poste par son successeur et ayant droit légal, désigné par testament et signé du Président exécutif en sa qualité de membre fondateur de l'OIDE.

Son remplacement s'effectue, après 45 jours de son décès, par les membres du Conseil de Tutelle en application stricte des textes en vigueur prévus dans les Statuts de l'OIDE.

◆ **Statut et fonction du Président exécutif**

Le Président exécutif jouit d'un Statut plénipotentiaire et extraordinaire de par ses attributions, il est situé au plus haut niveau de l'échelon de l'Administration, il est le fonctionnaire principal de la mission, reconnu comme tel, par les Nations-Unies et les Gouvernements. Conformément aux Traités qui tiennent les États membres de l'ONU, tous les Services et Départements de l'OIDE sont placés sous la Haute autorité du Président exécutif, Il est le garant des intérêts de l'ensemble des fonctionnaires, des intérêts des Bailleurs de fonds et des États partenaires de l'OIDE. Il met en œuvre tout ce qu'il trouve nécessaire à la protection de tous les membres de l'Organisation, en assurant la plus grande égalité possible entre tous les fonctionnaires de l'OIDE. Il est de son intérêt de rester discret. Il exerce la tutelle de la protection de tous, doit toujours exprimer son attachement à chacun et avoir des relations saines avec tous ses collaborateurs, veille à l'équilibre des comptes de l'OIDE et agit directement tous les jours par l'intermédiaire des différents Départements et Services compétents de l'OIDE pour conduire la mission à bon port.

◆ **Attributions du Président exécutif**

Le Président exécutif se consacre aux diverses tâches de l'OIDE allant de l'administration des services, la présidence des réunions, jusqu'à l'ouverture des relations diplomatiques entre l'OIDE et les États, d'autres structures ou des Institutions souhaitant coopérer avec l'OIDE.

Le Président exécutif est le responsable de toutes les opérations de l'OIDE à travers le monde entier. Il donne effet à tous les textes institutionnels en vigueur à l'OIDE, conformément au Statut de l'OIDE. Il nomme tous les fonctionnaires et les démet également de leurs postes. C'est le personnage clé de la mission de l'OIDE, reconnu internationalement. Le Président exécutif est donc l'organe exécutif central. Au de-là de son rôle protocolaire, le Président exécutif est un personnage d'influence. Sa responsabilité primordiale est de surveiller la mission de l'OIDE. Le comportement de ses collaborateurs et celui des États partenaires travaillant avec l'OIDE et de rendre compte au Conseil d'Administration de l'OIDE qui l'a mandaté et au groupe des Bailleurs de fonds qui financent les activités de la mission pour toutes décisions utiles à prendre.

◆ **Devoir d'allégeance au Président exécutif**

En vertu de l'article 100 du Statut de la Cour internationale de justice (CIJ) de la Haye, qui fournit aux Institutions internationales les Instruments juridiques de l'exercice de leur pouvoir et qui les juge également, chaque fonctionnaire remplit sa mission à l'OIDE, en faisant allégeance au Président exécutif et tout nouveau fonctionnaire qui intègre la mission, est tenu de réaffirmer l'autorité du Président exécutif, comme cela est de règle dans toutes les Institutions internationales.

▪ **COMITÉ EXÉCUTIF (CD), AUTORITÉ D'EXÉCUTION DE L'OIDE (AEO) OU CONSEIL DIRECTIF DE L'OIDE (CDO)**

Conformément à l'article 14 du Statut de l'OIDE, elle est dotée d'un Comité exécutif qui agit comme un Gouvernement, dénommé "Autorité d'exécution de l'OIDE" (AEO), il est parfois appelé aussi "Conseil directif" de l'OIDE. C'est la structure qui a autorité de surveillance de la mission. Elle est chargée par l'OIDE de mettre en œuvre des décisions de l'OIDE. L'Autorité d'exécution de l'OIDE comprend 2 pôles :

1. **Pôle de développement économique et social** qui s'occupe principalement des projets d'infrastructures, des projets socio-économiques et des projets de vie courante, tendant à faciliter l'intégration sociale des personnes.
2. **Pôle de Coopération internationale** qui s'occupe principalement de l'ouverture des relations diplomatiques et de coopération économique entre l'OIDE et les États. Il met en œuvre des stratégies de coopération d'ordre économique avec les organismes techniques et financiers et les membres de la Communauté internationale y compris la Société civile (ONG), les Associations et les Volontaires.

- **Barème de répartition de l'aide au développement**

Le Comité exécutif (AEO) se réunit le 5 de chaque mois sous la haute autorité du Président exécutif pour examiner tous les dossiers, les projets et programmes en cours et établit un tableau synoptique fournissant un rapport sur les projets déjà exécutés, ceux qui sont en cours d'exécution et ceux qui le seront très prochainement.

Le Comité exécutif (AEO) établit le barème des aides au développement accordées par l'OIDE aux États tels que nous l'avons formulée, à la page 14 :

- Projets sociaux : **50%**, de ses investissements (écoles, infrastructures, hôpitaux), etc.
- Accès à l'eau : **10%** de ses investissements (forages, châteaux d'eau, irrigations)
- Lutte contre le VIH-SIDA : **10%** de ses investissements
- Projets agricoles : **20%** de ses investissements
- Protection de l'environnement : **10%** de ses investissements

Soit un total général : 100% des fonds investis

LE CABINET PARTICULIER DU PRÉSIDENT EXÉCUTIF LA PRÉSIDENTE DE L'OIDE-IOED

CABINET PARTICULIER DU PRÉSIDENT EXÉCUTIF (PRÉSIDENTE DE L'OIDE-IOED)

▪ ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DU CABINET DE LA PRÉSIDENTE

Le Cabinet particulier du Président exécutif est la Présidence de l'OIDE et l'organe fédéral de l'OIDE.

• Lien entre le Cabinet du Président exécutif de l'OIDE et les autres organes

Le Cabinet particulier du Président exécutif (CAPE) est au service de tous les autres organes de l'OIDE dont le Président exécutif est le Chef, il les organise et les programme.

• Personnel et membres du Cabinet du Président exécutif

Le Cabinet particulier du Président exécutif de l'OIDE comprend des fonctionnaires internationaux recrutés sur le plan international, qui sont en poste dans divers lieux d'affectation à travers le monde. Ces responsables s'acquittent des tâches qui incombent au Président exécutif de l'OIDE au quotidien, ce sont :

▪ PERSONNELS ADMINISTRATIFS DU CABINET DE LA PRÉSIDENTE

- 5 Secrétaires de Direction bilingues, trilingues et quadrilingues
- 70 Conseillers techniques et spéciaux
- Une Cellule de Communication de 21 membres

• Mandat et rôle du Bureau

Les 5 Secrétaires de Direction sont chargées des affaires et missions réservées au Président exécutif.

Les Conseillers techniques sont chargés des analyses des dossiers et les Conseillers spéciaux effectuent les missions qui leur sont confiées par le Président exécutif.

La Direction générale de la Communication sous l'autorité du Président exécutif est constituée du Bureau du Porte-parole du Président et de 20 experts opérationnels spécialisés dans la Communication d'influence.

▪ COMPOSITION DU BUREAU DE LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION DU CABINET DE LA PRÉSIDENTENCE

1- BUREAU DU PORTE-PAROLE DU PRÉSIDENT EXECUTIF (BPPP)

• Mandat et rôle du Bureau

La **Direction générale de la Communication (Dircom)** du Président exécutif est composée du Bureau du Porte-parole. Le Bureau est chargé par le Président exécutif d'informer les médias internationaux des activités de l'OIDE à travers le monde entier. Le Porte-parole du Président exécutif organise les Services dont il est lui-même le Chef. Il informe les médias sur les activités quotidiennes de l'OIDE dans son ensemble à travers un briefing quotidien. Il fournit les réponses directes aux questions des journalistes, anime des conférences de presse, sur des questions d'intérêt mondial, assure la traduction et l'interprétation des discours du Président exécutif aux organes officiels de l'OIDE. Il organise des séances d'information et a des entretiens fréquents avec le Président exécutif, les Vice-présidents et d'autres Hauts fonctionnaires du Cabinet et tient le Président exécutif régulièrement informé des événements majeurs qui se déroulent dans le monde suivant l'actualité.

• Composition des Services du Bureau du Porte-parole du Président exécutif

- un Directeur général de la Communication (Dircom) ou Porte-parole du Président exécutif (PPP),
- Une Direction de la Communication chargée de la définition des stratégies de Communication, composée de 40 membres auxquels s'ajoutent :
 - 3 experts chargés de l'image du Président exécutif,
 - 5 experts chargés des relations avec les médias,
 - 4 experts chargés de l'organisation des Services, des Conférences de presse du Président,
 - 2 experts chargés des publications des bulletins et des communications
 - 3 experts chargés des synthèses de l'actualité
 - 2 experts chargés des Services de Protocoles pour les Accréditations de la presse et des différents organismes qui assistent aux différentes Conférences, Sommets et forums, etc.

Soit un total général de 20 experts externes commis par le Président exécutif pour renforcer la **Dircom** du Président exécutif de l'OIDE.

2- LES INSPECTIONS CENTRALES ET GÉNÉRALES

- **Mandat et rôle du Bureau**

Les Inspecteurs de l'OIDE sont chargés d'évaluer les performances des Services par rapport aux objectifs qui sont fixés par le Conseil des Gouverneurs, le Conseil d'Administration de l'OIDE y compris les objectifs financiers et le contrôle des Services (évaluations des normes de l'OIDE, respect de l'Éthique, de la Déontologie et les Audits internes). Les Inspecteurs ont un pouvoir consultatif et non un pouvoir de décision : ils inspectent les services, mais ne peuvent prendre position que sur un fait réel, ils ne s'ingèrent pas dans les affaires des responsables qu'ils inspectent. Ils peuvent proposer des Réformes où faire des recommandations qu'ils jugent nécessaires pour le bien du Service. Leurs rapports sont adressés au Président exécutif aux fins d'être exécutées.

- **Composition des Bureaux**

Un Inspecteur central est nommé par zone géographique sous contrôle de l'OIDE par le Président exécutif, avec un Gouverneur-Inspecteur général, qui supervise les activités des inspections de l'OIDE et rend compte au Président exécutif. Ses zones sont les suivantes :

- Amérique du Nord
- Amérique du Sud
- Amérique centrale
- Amérique latine
- Asie centrale
- Asie du Sud-est
- Asie pacifique
- Afrique subsaharienne (ouest)
- Afrique du Nord
- Océanie
- Europe

Chaque Inspecteur central, nommé par zone géographique par le Président exécutif, est assisté d'un Inspecteur adjoint et des Chefs de Service, commis pour intervenir dans les différents Services et zones de compétence qui sont sous leur contrôle.

3- SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'OIDE-IOED

- **Mandat et rôle du Bureau**

Le Secrétaire général est l'un des adjoints au Président exécutif, il fait partie du cercle des personnalités rapprochées du Président exécutif. Il veille à la célérité du traitement de tous les dossiers, il centralise toutes les archives de l'OIDE et gère toute la documentation de tous les Services et Départements de l'OIDE.

◆ **Les Services qui en sont rattachés du Secrétariat général :**

- La Division des Affaires juridiques et du Contentieux
- La Cellule chargée du suivi des dossiers
- La Cellule chargée de la traduction des dossiers (anglais, français, portugais, russe, allemand, espagnol)

- Le Centre de la Documentation, des Archives et du Patrimoine
- Tous les Services d'Accueil des usagers du courrier et de liaison
- Toutes les Directions et les Chefs de Divisions

● **Les Personnalités rapprochées du PE (Président exécutif)**

Le Président exécutif est entouré de plusieurs membres influents de l'OIDE qui sont des hauts fonctionnaires internationaux : les Vice-présidents, les différents Directeurs, les Conseillers techniques et spéciaux, les Hauts Commissaires au Développement, le Secrétaire général et le Secrétaire permanent des Gouverneurs, etc., qui l'aident à coordonner les actions de l'OIDE les 5 continents.

4- BUREAU DE LA DÉONTOLOGIE ET DU TRAVAIL (BDT)

● **Mandat et rôle du Bureau**

Pour une intervention harmonisée et une bonne coordination de l'éthique sur plan mondial, le Cabinet du Président exécutif est également doté d'un Bureau de la Déontologie du Travail dont la mission principale, au côté du Président exécutif, est de veiller à un milieu de travail respectueux des règles et procédures déontologiques, fondés sur les valeurs promues par l'OIDE :

- Esprit de sacrifice
- Loyauté envers les dirigeants et l'Institution (OIDE-IOED)
- Notions de : courage, abnégation dans le travail (constance d'efforts soutenus), persévérance, foi et engagement des membres (dignité des membres), transparence et respect de la responsabilité, etc.

Le Bureau de la Déontologie du Travail fonctionne avec un effectif d'une vingtaine de personnes au départ (à l'ouverture des services). Cet effectif pourra s'augmenter de manière sensible en fonction du volume de travail qu'il y aura à faire.

● **Critères exigés pour être fonctionnaires de la BDT**

Les responsables travaillant au BDT sont tenus d'être impartiaux. Ils travaillent en toute confidentialité en garantissant les informations sur le compte des fonctionnaires. Le Bureau de la Déontologie du Travail veille à ce que tous les fonctionnaires s'acquittent de leurs fonctions en toute conformité avec les normes de l'OIDE.

Le Bureau donne à tous les fonctionnaires la possibilité de leur demander les conseils avant d'entreprendre les activités qui pourraient provoquer un conflit d'intérêt. Le Bureau formule des conseils clairs qui sont axés sur les actions qui aident les fonctionnaires à s'acquitter de leurs obligations en toute régularité et dans le respect des règles professionnelles.

Tous les fonctionnaires, quels que soient leurs lieux de résidence ou d'affectation, sont tenus de coopérer avec le Bureau de la Déontologie et du Travail. Le principal dirigeant le BDT est nommé dans les rangs des personnes proches du Président exécutif.

5- BUREAU DE L'OIDE POUR LE PARTENARIAT ET L'ACTION ÉCONOMIQUE (BPAE)

• Mandat et rôle du Bureau

Le Bureau de l'OIDE pour le partenariat et l'action économique (BPAE) est une unité administrative existant au sein du Cabinet du Président exécutif qui sert de passerelle obligée pour toutes les possibilités de partenariat entre l'OIDE et les entrepreneurs du monde entier de tous les secteurs d'activités économiques.

Le BPAE est chargé par le Président exécutif d'apporter son soutien aux nouvelles initiatives. Il gère également un fond qui sert au financement des Accords de partenariat dans lesquels l'OIDE est engagée (FOSOP). Il gère aussi le fonds pour le soutien de l'OIDE au processus démocratique dans tous les pays (FOSOD).

Le BPAE est aussi chargé, impliqué en même temps que la Direction du Protocole de l'OIDE qui s'occupe particulièrement des aspects diplomatiques des différentes manifestations organisées par le BPAE, d'organiser tous les Sommets, les Conférences internationales, les forums, innovations et assises économiques à entreprendre sur plan mondial, en invitant, au nom de l'OIDE et en collaboration avec la Direction du Protocole de l'OIDE, les représentants des Gouvernements, les Chefs d'entreprises, les Fondations internationales de développement, les Banques, les capitaux risques, les entrepreneurs, etc.

Le BPAE est placé sous le contrôle d'une haute personnalité rapprochée du Président exécutif qui, dorénavant, doit être un économiste spécialiste de la prospective économique. À l'ouverture des Services, le BPAE doit être animé par un effectif d'une trentaine d'experts aguerris, spécialisés dans plusieurs disciplines économiques.

• Composition des Services

- Un Directeur général du BPAE
- Un Directeur général adjoint
- Une Direction des entreprises et de l'Économie internationale

- Une Direction du développement et des Biens mondiaux
- Une Direction de la Coopération culturelle, universitaire et de la Recherche
- Une Direction des Programmes et du réseau
- Une Délégation pour l'action extérieure des Collectivités territoriales
- Une Délégation pour les relations avec la Société civile et les partenariats

6- BUREAU DU DIRECTEUR DU PROTOCOLE DU PRÉSIDENT EXÉCUTIF (BDPPE)

▪ GUIDE PRATIQUE DU PROTOCOLE À L'USAGE DES DIPLOMATES DE L'OIDE

• Mandat et rôle du Bureau

◆ Direction du Protocole (P.0)

L'application des Conventions de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires de 1961 et 1963 rend obligatoire l'ouverture d'une Direction des Services de Protocole au sein des Institutions internationales. La DPPE existe pour sacraliser le pouvoir des Institutions. Elle est composée de **5 grands départements** que sont :

1. le Bureau du Directeur du Protocole du Président exécutif (**BDPP ou P0**) est la Cellule du Protocole de la Présidence. Elle assure le Protocole du Président exécutif de l'OIDE ;
2. la Sous-direction du Cérémonial (**SDC ou P1**),
3. la Sous-direction de la Logistique (**SDPL ou P2**),
4. la Sous-direction des Privilèges et Immunités diplomatiques, Privilèges et Immunités consulaires (**SDPIDC ou P3**),
5. Le Bureau des Distinctions Honorifiques (**BDH ou P4**).

◆ Missions assignées à la DP de l'OIDE-OIED

Globalement, la mission assignée à la DP au sein de l'OIDE par le Président exécutif est de gérer l'organisation de tous les déplacements du Président exécutif de l'OIDE, ceux des Gouverneurs, des Vice-présidents et des Hauts Commissaires à l'étranger, ainsi que la gestion de toutes les visites entrantes et sortantes de l'OIDE, comprenant également l'organisation et la gestion de toutes les cérémonies officielles de l'OIDE (Sommets, Investiture, forum des Chefs d'États, Conférences internationales, réunions), etc., ainsi que l'accueil des personnalités extérieures visitant l'Institution. La DP est le régulateur des relations entre l'OIDE et le monde extérieur, c'est-à-dire l'introducteur officiel de l'OIDE auprès de tous les corps étrangers (États, Institutions), etc.

◆ Attribution de DP

Le Bureau du Directeur du Protocole du Président exécutif, Cellule protocole de la Présidence présidentielle de la Section du Protocole, dénommée **BDPP** ou **P0** est chargée en particulier d'assurer le Protocole du Président exécutif de l'OIDE, en organisant tous les déplacements à l'étranger du Président exécutif, des Gouverneurs, des Vice-présidents et des Hauts Commissaires. Cette cellule gère également toutes les étiquettes diplomatiques, celles de l'OIDE et des autres partenaires (États, Institutions...). Le P0 gère toute la ligne directrice de base, toutes les normes et pratiques de Protocole, les exigences et procédures administratives de l'OIDE.

Le BDPP ou le P0 est chargé de l'enregistrement du personnel diplomatique y compris tous les partenaires de l'OIDE (États, Institutions), le personnel de soutien en place dans l'ensemble des Délégations permanentes de l'OIDE existant à l'étranger, les organismes extérieurs et, enfin, tous les employés de maison des fonctionnaires travaillant à l'OIDE.

◆ Composition de la Sous-direction du cérémonial (SDC ou P2)

La section du SDC coordonne le processus d'accréditation des ambassadeurs des pays partenaires qui sont envoyés auprès de l'OIDE (voir **COREPER** défini dans le Statut OIDE), elle accueille et organise en collaboration avec la cellule protocole du Président exécutif de l'OIDE (P0), la cérémonie de remise des lettres de créance de l'OIDE aux Ambassadeurs accrédités et établit également les lettres de créance des Ambassadeurs de l'OIDE (Représentants Résidents) auprès des États accréditeurs et celles des Commissions consulaires des Consuls généraux et Vice-consuls de l'OIDE dans les pays étrangers.

La SDC prépare les pouvoirs pour la signature des traités et accords internationaux, ainsi que les lettres patentes de ratification des traités par l'OIDE. Elle s'occupe aussi de l'organisation des visites à l'OIDE, des voyages des membres de l'OIDE à l'étranger, des conférences et sommets internationaux, etc., qui constituent l'essentiel du travail protocolaire de la SDC qui participe à la projection de l'influence et de l'image positive de l'OIDE dans le monde (**entretiens de fond, engagements de l'OIDE, rencontres avec les milieux économiques, les Assemblées, Conférences de presse et entretiens télévisés**), etc.

◆ Préséances et cérémonies publiques

La Sous-direction du Cérémonial (**SDC**) est également responsable des questions de préséance dans les cérémonies officielles définies par l'OIDE, relatives aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires, organisées par l'OIDE et où dans lesquelles l'OIDE participe officiellement à travers ses représentants. La SDC organise les cérémonies publiques : **lieu, déroulement, préséances, invitations...**

L'organisation des déplacements du Président exécutif, des Gouverneurs et des Vice-présidents de l'OIDE est confiée à la SDC qui soutient la cellule protocole de la Présidence de l'OIDE dans l'Organisation des Services.

Lors des assises économiques du FOCEG, l'Organisation des visites des Chefs d'État et de Gouvernement étrangers qui viennent participer à la rencontre incombe à la SDC, elle a la responsabilité de l'organisation de cette visite d'États à l'OIDE et distingue les catégories de visites en 4 degrés :

1. d'État
2. officielles
3. de travail
4. privées

La SDC propose le degré de classification de la visite qui est approuvé par la Présidence de l'OIDE et de cette classification, découleront l'organisation de la visite et le type d'honneur qui seront rendus au visiteur étranger.

◆ **Les lettres de créance**

La Sous-direction du Cérémonial prépare les cérémonies de remise de lettres de créance, organisées au Siège mondial de l'OIDE à Yamoussoukro pour les Ambassadeurs des pays partenaires accrédités auprès de l'OIDE et établit les lettres de créance des Ambassadeurs et les Commissions consulaires des Consuls généraux et Vice-consuls de l'OIDE et c'est aussi la SDC qui prépare les pouvoirs pour signer les traités et Accords internationaux, ainsi que les lettres patentes de ratification des Traités et les lettres d'approbation des Accords en forme simplifiée.

◆ **La Sous-direction du protocole chargée de la logistique (SDPL)**

La Sous-direction de la logistique (SDL) de l'interprétariat et de la traduction assure l'organisation et la gestion budgétaire des Conférences internationales et déplacements officiels du Président exécutif de l'OIDE ;

Le Bureau de la logistique de la section du protocole gère les Conférences internationales et des déplacements officiels organisés dans leurs aspects logistiques, budgétaires, comptables et administratifs, de tous les Sommets et Conférences internationales se déroulant à l'OIDE. Elle assure également le suivi budgétaire et comptable des déplacements du Président exécutif à l'étranger et des visites officielles entrant à l'OIDE.

◆ **L'interprétation et la traduction**

Les Départements de l'interprétation et de la traduction (**DIT**) :

- fournissent des prestations en matière de traduction des textes et documents institutionnels à la Présidence de l'OIDE, il s'agit parfois des services extérieurs accrédités auprès de l'OIDE, leurs prestations sont, le plus souvent, facturées à l'OIDE ;

- assurent la traduction et la révision des traductions des documents de politique internationale ou d'autres documents similaires à la demande des plus hautes autorités des États et des Directions des Départements ou lors des Conférences internationales, ils sont chargés de vérifier la concordance des versions linguistiques des Accords internationaux de l'OIDE.

♦ **La Sous-direction des Privilèges et Immunités diplomatiques et Privilèges et Immunités consulaires (SDPIDC)**

L'application des **Conventions de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires** de 1961 et 1963 est confiée à la SDPIDC. Celle-ci veille à leur application pour les corps diplomatiques et consulaires ainsi que des personnels des Organisations internationales et à la réciprocité du traitement des diplomates et agents consulaires de l'OIDE en poste à l'étranger. La SDPIDC établit également la liste diplomatique qui fixe l'ordre de préséance au sein du corps diplomatique.

Parallèlement à la reconnaissance du Statut des agents diplomatiques et consulaires, le droit international coutumier prévoit, depuis longtemps, pour ceux-ci des privilèges et immunités de manière à leur permettre d'effectuer leur mission au sein de l'État d'accueil hors de toute contrainte (de nature judiciaire, policière ou fiscale), en leur qualité d'envoyés officiels d'une puissance souveraine (OIDE).

Ces usages ont été codifiés dans la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques du 18 avril 1961 et la Convention de Vienne sur les relations consulaires du 24 avril 1963.

Les Accords de Siège passés entre l'OIDE et les États ainsi que passés entre l'OIDE et les Organisations internationales présentes sur son territoire s'inspirent des dispositions contenues dans ces 2 textes.

Les 2 Conventions de Vienne soulignent, dans leur préambule, que le but des Privilèges et Immunités n'est pas d'avantager des individus mais d'assurer l'accomplissement efficace des fonctions des missions diplomatiques en tant que représentant des États et des puissances souveraines. Elles précisent également que toutes les personnes qui bénéficient de ces privilèges et immunités ont le devoir de respecter les lois et règlements de l'État hôte.

La Sous-direction des Privilèges et **Immunités diplomatiques** et celle des Privilèges et Immunités consulaires à l'OIDE sont chargées de veiller à l'application de ces textes aux missions diplomatiques et consulaires accréditées aux Organisations internationales, aux représentations auprès de celles-ci et de leurs personnels ainsi qu'à la réciprocité de cette application pour les missions de l'OIDE à l'étranger et leur personnel.

◆ **Dépendent de la Sous-direction des Privilèges et Immunités diplomatiques**

- Les Chefs de mission diplomatique
- Les agents diplomatiques ou les membres des représentations auprès des Organisations internationales, assimilés à des diplomates
- Les fonctionnaires internationaux assimilés aux Chefs de mission diplomatique ou aux agents diplomatiques

◆ **Relèvent de la Sous-direction des Privilèges et Immunités consulaires**

- Les fonctionnaires consulaires
- Les fonctionnaires internationaux autres que les assimilés diplomatiques
- Le personnel administratif et technique
- Le personnel privé des diplomates et assimilés et des fonctionnaires consulaires de carrière

Outre l'instruction des dossiers de demande de visas diplomatiques et l'établissement des titres de séjour spéciaux des agents diplomatiques et de leurs ayants droit, ces Sous-directions gèrent les :

- Immunités des personnels et des locaux des missions,
- Accréditations des Attachés de Sécurité de l'OIDE,
- fiscalité et les questions douanières touchant aux importations de l'OIDE,
- contentieux,
- actes judiciaires,
- questions juridiques et sociales,
- demandes d'autorisation de port d'arme des officiers de Sécurité accompagnant, les personnalités étrangères,
- demandes de dossiers de badges permanents l'accès aux zones réglementées des aéroports.

7- Le BUREAU DES DISTINCTIONS HONORIFIQUES (BDH)

● **Mandat et rôle du Bureau**

La Direction du Protocole de l'OIDE comprend également un Département des Distinctions honorifiques placé sous le contrôle d'un Chancelier de l'OIDE.

Le Bureau des Distinctions honorifiques instruit les propositions de nomination dans les ordres de l'Institution (OIDE) des Distinction honorifique et prépare les décrets de nomination des récipiendaires, membres de l'OIDE et/ou des ressortissants d'autres Institutions ou des pays souverains décorés dans l'Ordre national du Mérite de l'OIDE.

Le Président exécutif de l'OIDE, Grand Maître des différents Ordres de distinction, en fixe les contingents tous les 3 ans, répartis entre Départements.

Seuls, la DGRE, le Protocole, les Hauts Commissaires et le Chancelier de l'OIDE ont vocation à proposer au Président exécutif la nomination des récipiendaires dans les ordres de l'OIDE.

Le Bureau des Distinctions honorifiques est également en charge des décorations, échangées lors de visites d'État ainsi que de celles octroyées aux diplomates et Attachés de Sécurité de l'OIDE, arrivés au terme de leur mission à l'OIDE.

Enfin, le Chancelier sollicite l'avis des autorités concernées, généralement les postes diplomatiques et consulaires, pour l'attribution de décorations de l'OIDE.

- **Effectif de la BDH à l'ouverture de la mission**

Une centaine environ d'agents sont nécessaires pour les 5 Continents de plusieurs officiers du protocole qui sont ses Assistants (Assistants du Chef du Protocole) et Assistants Protocole.

8- BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES (BAJU)

- **Mandat et rôle du Bureau**

Le bureau du Conseil juridique :

- assiste le Président exécutif à gérer les affaires juridiques du Cabinet de l'OIDE,
- coordonne tous les avis et Services juridiques fournis à l'OIDE,
- rédige les avis du Cabinet et donne les Conseils sur l'interprétation des dossiers et des textes juridiques,
- élabore des procédures et normes juridiques internationales,
- rédige les résolutions du Cabinet du Président exécutif,
- prend les dispositions juridiques appropriées pour l'engagement de l'OIDE dans un Accord international,
- est chargé d'établir les projets et règlements intérieurs et conseille les organes de l'OIDE sur la conduite de leurs débats,
- s'occupe aussi des questions liées à l'application des Accords de Siège conclus avec les Gouvernements,
- assure aussi la liaison avec la Cour internationale de justice (CIJ) de la Haye au Pays-Bas,
- s'acquitte des tâches que la Cour assigne aux Institutions,
- donne aussi des avis au Président exécutif sur les pouvoirs des Représentants de l'OIDE siégeant à l'Étranger et vérifie leurs pouvoirs,

- réalise des études juridiques pertinentes sur les Statuts et textes institutionnels en vigueur de l'OIDE pour y apporter des améliorations.

- **Composition des Services du BAJU**

Le BAJU comprend **5 sections** :

1. le Bureau du Service juridique (**BSJ**)
2. la Division de la codification (**DC**)
3. la Division des questions juridiques générales (**DQJG**)
4. La Division du Commerce international (**DCI**)
5. La Division du droit des Traités internationaux (**DDTI**)

- **Effectif**

Le BAJU est placé sous la direction d'un Vice-président chargé des affaires juridiques. Il est assisté d'une équipe d'une vingtaine de spécialistes des différentes sections de Droit :

- international public
- commercial
- économique et financier
- constitutionnel et institutionnel

9- BUREAU DU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES POLITIQUES (BDAP)

- **Mandat et rôle du Bureau**

La responsabilité du Bureau des Affaires politiques au sein de l'OIDE est de :

- évaluer le développement politique mondial et fournir des rapports de leurs constats au Président exécutif pour ses décisions relatives aux autorisations à accorder ou non à ses services d'investissements,
- intervenir économiquement ou financièrement dans telle ou telle région du monde, en tenant compte des appréciations fournies par le Département des affaires politiques, qui anticipe sur les événements politiques à venir dans les pays,
- les évaluations du BDAP s'avèrent être un outil extrêmement important et une nécessité pour établir des garanties aux investissements publics et privés durable dans les différents pays ;e travail du BDAP représente une assurance sur la fiabilité des informations techniques, économiques et financières qui sont à la base du développement économique et social des Nations, car leurs évaluations prennent en considération les données politiques sur la bonne Gouvernance et permet ainsi à l'OIDE d'éviter d'investir de façon risquée dans les pays d'accueil,

- Le BDAP fait aussi des recherches sur la culture de la paix durable dans l'intérêt de la communauté et la prévention des conflits et travaille en collaboration avec le Cercle de réflexion des Nations (NCR) en vue d'anticiper les conflits et établir une paix durable dans le monde.

- **Effectif**

25 spécialistes socio-politologues :

- Direction des Nations-Unies, des Organisations internationales, des droits de l'homme et de la Démocratie
- Direction des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement
- Direction de la coopération de Sécurité et de défense
- Direction de l'Europe continentale
- Direction de l'Afrique et des ACP
- Direction de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient
- Direction des Amériques et des Caraïbes
- Direction de l'Asie et de l'Océanie

10- DIVISION DU SOUTIEN LOGISTIQUE ET DES SERVICES DES MOYENS, GÉNÉRAUX (DSLMSG)

- **Mandat et rôle du Bureau**

Le Département du soutien logistique et des Services et Moyens généraux est directement rattaché au Cabinet particulier du Président exécutif de l'OIDE et a un caractère particulier.

La DSLMSG est chargée de gérer, au cours de l'exercice budgétaire, de tout ce qui est hors budget tels que :

- les Services provisoires ou définitifs dans toutes les catégories (personnel temporaire ou permanent en ce qui concerne le : salaire, logement, assurance, allocations familiales, transport, soins médicaux, etc.),
- le matériel tels que les fournitures de bureau (appareillage, mobilier, matériel de communication, sécurité, entretien et de nettoyage, décoratif, aménagement et installation, électroménager, audio-visuel, roulant),
- logistiques mobile et fixe se référant à tous les moyens de transport et de ravitaillement y compris tout ce qui s'y rapporte et/ou se rapporte aux bâtiments, immeubles, locaux, logement et tous ses afférents,
- budgets supplémentaires, de rajout ou rectificatif du budget primitif en cours.

- **Composition des Services**

- Bureau des Services du **Personnel (BSBP)**
- Bureau du matériel (**BUMA**)
- Bureau de la logistique (**BULOG**)
- Bureau de la comptabilité (**BUC**)
- Bureau des budgets supplémentaires et de l'audit interne à la DSMG (**BUBUSAI**)
- Bureau de l'étude de nouveaux projets (**BURENP**)
- Bureau de la comptabilité matière ou du gestionnaire des stocks (**BUCMGS**)
- Bureau de l'Assistance de Direction (**BURASD**)
- Pool de dactylographie (**POLDA**)
- Bureau du Directeur des SMG (**BUDSMG**)

11- BUREAU DE COORDINATION DES AFFAIRES HUMANITAIRES (BUCAH)

- **Mandat et rôle du Bureau**

Le BUCAH est un organisme spécialisé de l'OIDE pour tout ce qui touche aux activités humanitaires de l'OIDE. Il prend sa source au Cabinet du Président exécutif de l'OIDE.

Le **BUCAH** :

- s'occupe des affaires humanitaires d'urgence ;
- élabore toutes les politiques humanitaires de l'OIDE ;
- met en place les financements humanitaires pour l'OIDE et s'occupe de la gestion des informations dans ce domaine ;
- s'occupe de l'aide humanitaire d'urgence à apporter au nom de l'OIDE aux populations affectées par les conflits ;
- apporte son soutien également pour la reconstruction des infrastructures communautaires pour aider les populations qui sont en détresse à se relever ;
- déploie ses équipes pour venir en aide aux populations et poursuit son aide aux populations des zones rurales isolées qui sont vulnérables et sous-développées partant des programmes de prévention contre les risques éventuels ;
- gère les programmes d'appui et poursuit son engagement en faveur des populations et hôtes déplacés ;
- sa division chargée des Services et Secours humanitaire d'urgence (POLHUMA) gère les réfugiés, les apatrides, les enfants orphelins et les personnes déplacées qui sont confrontées à des stress.

- **Composition des Services**

- Division de la mobilisation de l'aide humanitaire (**DIMAH**)
- Division de la coordination des risques et catastrophes (**DICOR**)
- Division de l'identification des risques (**DIR**)

- Division de l'information et sensibilisation (**DIS**)
- Division chargée des Services de Secours (**POLHUMA** ou **POLIC Humanitaire**)
- Comité international de Secours humanitaire (**COMISHU**)
- Programmes d'accompagnement post-conflit (**PAPC**)
- Programmes de réhabilitation suite à des viols des femmes (**PRVF**)

La **POLHUMA** en tant que Police de Secours humanitaires, c'est le HCR et casques bleus de l'OIDE, comme ceux des Nations-Unies au sens de l'OIDE. Cette division est chargée par l'OIDE de la gestion de tous les cas de pressions humanitaires rencontrées dans les pays troublés par les guerres ou d'autres phénomènes similaires.

La **POLHUMA** s'occupe des projets humanitaires dédiés aux populations touchant aux aspects humanitaires et hôtes suivants :

- Sécurité alimentaire
- Eau
- Assainissement
- Accès à l'Éducation
- Appui aux moyens de subsistance
- Renforcement des initiatives communautaires dans les cas des catastrophes récurrentes

La **POLHUMA** doit :

- être présente sur le terrain, aux côtés des populations sur des interventions d'urgence et de prévention des catastrophes,
- lutter contre les épidémies, le choléra,
- se mobiliser sur les opérations d'urgence humanitaires,
- développer des projets d'aide d'urgence et de réhabilitation dans les territoires menacés ou occupés,
- donner l'aide humanitaire d'urgence comme réponse aux différentes situations de vulnérabilité,
- répondre aux crises alimentaires par des programmes de Sécurité alimentaires (**AOF**), car elle doit gérer des programmes d'accompagnement post conflit (**PAPC**) touchant, par exemple, à l'Éducation et Scolarisation des enfants victimes des guerres et catastrophes. Elle doit gérer des programmes de réhabilitation suite à des viols des femmes par des malades mentaux...
- intervenir dans les nombreux cas de stress alimentaire qui se posent et former des équipes sur place qui peuvent secourir les personnes en détresse...
- traiter les problèmes de logements sanitaires décentes auxquels sont confrontées les victimes et assurer des interventions en eau, assainissements par les distributions de KITS d'urgence et des chauffages.

Le **BUCAH** dispose, au-delà de sa police humanitaire (**POLHUMA**), d'un **Comité international de Secours humanitaire (COMISHU)** qui est l'organe chargé de résoudre les problématiques des médicaments, prévention du SIDA/HIV auprès des populations à risque dans les zones très concentrées en milieu urbain et rural.

Le CISHU travaille sur cette question avec d'autres organisations telles que :

- **Action Santé Développement (ASD)**, Division de Santé et de Recherche sur le bien-être des populations. ASD est rattachée à l'OIDE, elle s'occupe de promouvoir la Santé dans le monde au côté de l'OIDE ;
- Le **Haut Conseil de Santé (HCS)**, Département de l'OIDE en charge des politiques de Santé publiques et communautaires,
- La **Croix-Rouge**, l'organisation humanitaire du monde connue à ce jours avec 156 Sociétés de Secours à son actif,
- L'**Ordre souverain de Malte** siégeant à l'ONU, etc., qui intervient dans les cas de Secours humanitaires à travers le monde...

Au plan éducatif, le BUCAH doit assurer l'accompagnement des victimes post conflits, en distribuant du matériel scolaire aux enfants écoliers, procéder à des mises en place des espaces pédagogiques dédiés aux activités scolaires.

La mission globale du BUCAH est de développer des projets humanitaires, sa vocation est multidisciplinaire :

- gérer les urgences
 - réhabilitation
 - sécurité alimentaire
 - promotion de Santé, Éducation et Formation
 - développement économique
 - micro finance
 - soutien institutionnel, Dialogue permanent
 - nouvelle solidarité
 - évaluation et aide à la coordination de l'urgence humanitaire, la Culture et le Développement
- **Effectif au démarrage**

Entre 500 à 1000 personnes environ devront constituer l'équipe du BUCAH, car les besoins se font déjà signaler dans le monde entier sur les 4 points cardinaux et l'aide demeure toujours insuffisante. Il convient que le Bureau humanitaire de l'OIDE (BUCAH) s'engage immédiatement à l'ouverture des Services par le recrutement d'un millier de personnes pour démarrer ses opérations humanitaires, attendues en urgence dans les endroits où les besoins sont récurrents.

12- DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES (DAE)

- **Mandat et rôle du Bureau**

La DAE est au cœur des actions économiques et la politique générale de développement menée par l'OIDE, c'est elle qui définit tous les programmes dans le domaine économique de l'OIDE.

- **Composition des Services**

- Bureau d'appui aux Sections locales des États (**BASELO**)
- Bureau d'analyse des politiques de Développement (**BAPD**)
- Bureau d'Administration des projets et Gestion des demandes de Financement (**BAPGDF**)
- Bureau des politiques sociales de développement (**BPSD**)
- Bureau de la Division des Statistiques économiques (**BDSE**)
- Bureau de la Section Développement durable (**BSDD**)
- Bureau du Forum pour la Conservation de la Nature (**BFCN**) chargé de l'élaboration de la Charte mondiale de l'OIDE sur la conservation de la nature
- Bureau du Département de l'Administration générale et Gestion des Assises économiques (**BUDAGGAS**)
- Bureau de la Documentation, des Services et Publications des Informations (**BDGSPi**)
- Bureau chargé des Stratégies (**BCS**)
- Division de la Planification économique (**BUPLEC**)

- **Mission**

Ces 11 Départements économiques de l'OIDE (DAE) sont chargés de restaurer la capacité des États en les aidant à sortir des politiques de mendicité et de l'indispensable tournant écologique et surtout des 30 années d'aveuglement subi.

La responsabilité de la DAE consiste à appliquer aux États une contre révolution économique ainsi qu'à leurs Organisations financières, à leurs multinationales et aux ménages les plus riches et d'agir en profondeur contre les inégalités les plus criardes pour établir une équité économique mondiale (EEM), en faisant renaître les droits de chacun (**principe qui conduit à corriger les inégalités des groupes défavorisés**).

La DAE doit garantir la progression des emplois dans tous les pays, en développant des Programmes.

- **Objectif Emploi**

Considérant désormais que l'emploi étant dans un état déplorable dans tous les pays, la DAE doit résoudre ce problème, elle doit parfaitement réussir la planification d'une nouvelle économie pour le bien-être de tous, en s'appuyant sur sa division "**Planification de l'économie**" la DAE doit surmonter et surpasser tous les obstacles et toutes sortes de velléité pour atteindre ces résultats.

- **Repositionner un nouveau type de développement**

Il s'agit pour la DAE de repositionner un nouveau type de développement en anticipant sur les événements économiques du monde. Elle doit savoir créer une dynamique de sorte que la politique économique de l'OIDE et sa philosophie soient suivies par tous les pays.

L'OIDE doit non seulement agir sur le plan économique mais aussi influencer considérablement sur toutes les questions d'actualité qui se trouvent au cœur de l'activité des États, car trop de massacres d'êtres humains ont déjà été le prix à payer par les citoyens de tous les pays et il va falloir mettre fin à ces dérives idéologiques au moyen d'une politique économique saine pour garantir la prospérité du monde.

La DAE doit clarifier les enjeux d'une nouvelle économie qui déterminera très largement l'avenir de la société, la possibilité du "*Vivre ensemble dans une société heureuse et prospère où le plein emploi, la cohésion sociale retrouvée et la Démocratie (transparente) sont une des valeurs cardinales*" au lieu des guerres qui provoquent des rancœurs au sein des populations. Cette condition de vie heureuse dont l'OIDE rêve et faire sa philosophie "**Peace and Prosperity**" que les Bailleurs de fonds ont adopté comme la devise principale de l'OIDE, ce qui est imprimé sur ses papiers en-tête, son logo et tous ses documents. Toute la philosophie de l'OIDE et tous les programmes mis en place, qui seront exécutés tout au long durant son existence, s'appuient sur cette conviction qui rassemble tous nos membres.

- **Limite de l'ancien système et mise en place du nouveau système par l'OIDE**

Le présent Manuel de procédure est aussi un **Cahier vert de l'économie de l'OIDE** qui exprime les principales clés du programme de transformation de l'économie mondiale que nous entamons à présent. La DAE doit faire des propositions avancées, proposer des Services assistés et disposer d'un système de financement émancipé pour tous les pays. Elle doit réorganiser le système de crédit en réorientant les activités des Banques pour les ramener à leur métier de base, qui consiste à faire confiance à l'entrepreneur et lui donner le crédit, contrôler son comportement et son résultat, restaurer tous ces points, afin que l'économie de chaque pays puisse fonctionner correctement.

La DAE doit agir stratégiquement en mettant en place cette forme de collaboration avec les entrepreneurs du monde entier à travers la plateforme mondiale de l'OIDE pour les aider à atteindre leur but.

La DAE doit définir un AGENDA pour démarrer ce vaste programme de partenariat au niveau mondial. Elle doit aussi avoir une politique économique mondiale avec une dimension commerciale laquelle permet, au travers des sociétés commerciales rattachées à l'OIDE, d'intervenir sur les opportunités d'affaires lui permettant de générer des ressources financières importantes pour renforcer les finances de l'OIDE.

Les différentes sociétés commerciales raccordées à l'OIDE doivent être contrôlées par une inspection économique spécialement (**IES**) créée pour s'assurer du bon fonctionnement de ces entités ou du bon déroulement de leurs activités.

Un recueil d'information relative aux bases de données concernant ces différentes sociétés, souhaitant se raccorder à l'OIDE, est disponible au Service économique du Cabinet du Président exécutif de l'OIDE pour assurer les consultations dans ce sens, afin d'établir l'accord de partenariat qui profitera à ces sociétés qui pourront utiliser l'influence de l'OIDE et sa grande connaissance des questions économiques pour faire des affaires profitables à toutes les parties.

13- DÉPARTEMENT DE SANTÉ PUBLIQUE ET COMMUNAUTAIRE (DSPC)

- **Mandat et rôle du Bureau**

L'OIDE est également dotée d'une politique de Santé publique et communautaire qui est déterminée par le Haut Conseil de Santé de l'OIDE (**HCSO**) en collaboration avec l'Institut privé de Santé communautaire et Action Santé Développement, (**ASD**). Ces 2 organes de santé regroupent des médecins, des chercheurs, des spécialistes de Santé publique et des scientifiques travaillant dans le domaine de la santé pour aider les populations.

Le **Haut Conseil de Santé (HCSO)** élabore les programmes de Santé publique et communautaires et ASD procède à leur mise en œuvre. Ainsi, les 2 Organisations établissent en commun un organigramme de santé fondé sur un concept de santé préventive, collective et sociale (modernisation du système global de Santé publique, la modernisation des établissements de santé et l'amélioration de l'accès aux soins de santé), etc. Elles interviennent globalement dans le système de Santé au nom de l'OIDE.

Pour l'OIDE, le développement durable à long terme commence par une meilleure santé des citoyens dans tous les pays. Il est, d'ailleurs, prouvé que dans les pays où le taux de prévalence du VIH/SIDA a atteint 16%, le PIB (indice de richesse de ces pays), est démuné de 2 points chaque année et cela montre à quel point l'impact de l'état de santé des citoyens sur l'économie des pays est crucial.

Sans un bon état de santé, personne ne pourra aller travailler. Le Haut Conseil de Santé (HCSO) de l'OIDE est particulièrement chargé de gérer le programme de Santé de l'Institutions, il joue le rôle de Ministère de Santé publique au sein de l'OIDE, c'est pourquoi cet organe regroupe tous les domaines de compétences de la Santé et travaille en étroite collaboration avec l'Institut de Santé de l'OIDE "**Action Santé Développement (ASD)**" pour produire une meilleure santé pour toutes les populations : il s'agit de santé curative qui restaure la santé des citoyens, de santé préventive qui prévient l'apparition des maladies en cas d'incapacité de les empêcher et, enfin, une santé éducative, c'est faire en sorte que chacun puisse acquérir, tout au long de sa vie, une meilleure qualité de vie.

La mission des médecins du HCSO et d'ASD, en référence à notre savoir scientifique, est de proposer au moins **10 bons plans de santé**, c'est-à-dire des plans stratégiques de santé, avec un suivi des indicateurs de santé correspondant aux objectifs qui sont fixés par l'OIDE dans ce domaine et qui leur permettront, à terme, de procéder à des évaluations de leurs impacts et de toutes les actions qui sont menées dans le domaine de la santé en terme de d'amélioration de la santé des populations, tout en mesurant les forces et les faiblesses du système de Santé actuelle.

Le Haut Conseil de Santé de l'OIDE (**HCSO**) et de l'ASD sont également chargés d'établir une plateforme de Santé publique et communautaire au plan mondial devant regrouper la médecine traditionnelle et la médecine moderne pour permettre à ces 2 médecines de collaborer étroitement, échangeant leurs expériences en travaillant côte à côte pour le bonheur des patients.

La Chine est très avancée dans le domaine de la pharmacopée et de la médecine traditionnelle, elle compte maintenant plus de 17 Universités nationales qui interviennent déjà dans la Recherche de la médecine traditionnelle et dans la pharmacopée chinoise.

Convaincu du savoir des anciens et de leurs connaissances des plantes médicinales, qui ont très certainement permis de guérir des millions de personnes dans les époques reculées de l'histoire, le Gouvernement chinois fait, de son côté, des efforts exemplaires pour accompagner financièrement les efforts des chercheurs traditionnels pour aboutir à des résultats positifs. C'est environ 17 milliards de dollars US d'investissements qui sont dépensés chaque année pour rendre performante cette médecine traditionnelle au service du peuple chinois.

On voit maintenant des patients occidentaux aller en chine se faire traiter. En effet, il n'y a pas très longtemps, TV5 Monde a récemment réalisé une émission sur cette actualité pour éclairer le monde où des médecins et professeurs sur les médecines occidentales et africaines, qui vont rencontrer leurs homologues traditionnels chinois, pour échanger avec ces derniers sur les expériences des 2 médecines pour faire progresser la médecine et la santé dans le monde.

Le Haut Conseil de Santé de l'OIDE (**HCSO**) et l'Action Santé Développement (**ASD**), constituent les 2 branches médicales de l'OIDE, qui conjuguent ensemble leurs efforts et

stratégies pour atteindre les objectifs que leur fixe l'OIDE en termes d'amélioration globale de la santé de la population dans le monde.

- **Services et attributions**

Le Haut Conseil de Santé de l'OIDE (**HCSO**) comprend :

- un Président du Comité scientifique qui dirige le Département (HCSO),
- une Direction générale de Santé laquelle élabore et met en œuvre la politique de Santé de l'OIDE. Elle Conçoit la politique de prévention et de promotion de la santé et promeut la qualité et la Sécurité des Soins, des Services de Santé et des dispositifs médicaux et autres produits de Santé en liaison avec ASD,
- le HCSO anime, coordonne et finance les recherches et soutient tous les programmes de Recherche pour une meilleure intégration de la santé,
- une Direction de l'hospitalisation et organisation de Soins,
- une Direction de la Santé sociale.

- **Mission de l'ASD**

En tant qu'Institut et Agence de Santé, l'ASD est chargée de développer les recherches médicales et valoriser les programmes conçus par le Haut Conseil de Santé de l'OIDE (HCSO) et les résultats et toutes les formes de chercheurs.

L'ASD forme également toutes les personnes exerçant des fonctions médicales (Directeurs, les gestionnaires de santé, les Inspecteurs de santé, les Contrôleurs de sanitaires sociaux, ethnobotaniste, ethno-pharmacologue, médecin, phytothérapeute, biologiste, pharmacien, épidémiologiste, chimiste, spécialiste en Santé publique, Chef de projet, statisticien sanitaire, Administration publique, informaticiens), etc.

14- BUREAU DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DU DÉPARTEMENT DES RH (BAG)

- **Mandat et rôle du Bureau**

Le Bureau de l'Administration générale couvre également le Département de Gestion des Ressources humaines (**DRH**). Il est placé sous le contrôle d'un Haut-Commissaire, c'est le Département administratif du Cabinet du Président exécutif.

Ce Bureau est chargé, par le Président exécutif, d'assister et d'apporter aide et assistance à toute l'Administration et de s'occuper également de la Gestion du personnel via la DRH.

Le BAG est, par définition, l'Intendance générale de l'OIDE qui assiste tous les Services et toutes les Directions centrales pour s'assurer que tout va bien ou si quelque chose manque afin d'y remédier. C'est également à ce Département qu'incombe la mission d'organisation de tous les Services et la définition de leurs attributions.

Le BAG gère toutes les affaires de l'Institution et compris le patrimoine Institutionnel de l'OIDE. Il veille, à ce que tout le patrimoine, qui appartient à l'OIDE, soit respecté et assure sa sauvegarde pour les générations à venir. Cette Unité administrative, qu'est le BAG, reçoit toutes les requêtes des différents Services et des Directions centrales (**Départements**). Quand ces différents Services manquent de quelque chose, le BAG veille à ce que tout soit mis en œuvre pour satisfaire tous les Services. Le Haut-Commissaire général est un Adjoint du Président exécutif, il agit suivant les Directives données par celui-ci et lui rend compte de ses missions.

Le BAG comprend les Services et Départements que toutes les Directions et Divisions administratives de l'OIDE :

- la DRH,
- la DAAF (Direction des Affaires administrative et financière),
- la Direction du Patrimoine (Gestion des biens meubles et immeubles et immatériels de l'OIDE),
- toutes les Divisions opérationnelles de l'OIDE (Services et Départements spécialisés),
- la Direction centrale des Affaires sociales (Direction des Affaires sociales de l'OIDE).

Le BAG et la DRH doivent dispenser des Services de grande qualité, car le personnel, du point de vue de l'OIDE, est le bien le plus précieux de l'Institution et considèrent que le Chef de l'Administration générale (le Haut-Commissaire de l'Administration) et ses collaborateurs, en particulier la DRH doivent entretenir d'excellentes relations de travail avec le personnel.

À ce titre, le Président exécutif mandate le BAG et la DRH à l'effet d'atteindre les résultats suivants :

1. La DRH assure particulièrement la gestion des relations entre le personnel et l'Administration de l'OIDE et tout le réseau de ressources humaine de l'Institution.
2. Le BAG et la DRH doivent faire en sorte d'éviter toute fragmentation possible inattendue des relations avec le personnel, éviter les crises ouvertes dans le contexte que certains événement se produisent, les discussions doivent être réfléchies et non hâtives.

3. Ils doivent positionner des Administrateurs aux 4 coins des 5 régions géographiques du monde, qui recouvrent les activités et Services de l'OIDE qui sont placés sous le contrôle du **Haut-Commissaire général** lequel est relayé, localement, par ces différents Administrateurs, qui œuvrent constructivement au développement de l'OIDE.
4. La DRH **s'occupe particulièrement des emplois, des offres d'emplois et prépare les budgets avec** la DAAF. Cependant, le BAG et la DRH doivent tous les 2 susciter les conditions de motivation du personnel et renforcer les relations entre l'Administration générale et le personnel à tous les niveaux de la hiérarchie, ils doivent lever tous les obstacles possibles à cette motivation.
5. Ils doivent éviter les crises chroniques entre le personnel et l'Administration générale, dépasser les textes trop anciens et avancer dans les discussions et sur certains points positifs dans les relations avec le personnel.
6. Ils doivent assurer une relation plus constante, constructive et plus facile avec le personnel et garder le même état d'esprit entre l'Administration, le personnel et le Cabinet du Président exécutif.
7. Ils doivent gérer les relations de façon à ce que les Comités du personnel n'entrent pas en crise avec l'Administration et ne pas non plus étouffer les mécontentements légitimes des fonctionnaires internationaux qui ont plutôt besoin d'être connus pour être traités.
8. Le BAG et la DRH doivent utiliser, comme remède, des paroles apaisantes et la coopération doit être active. Entre les 2 parties (personnel et Administration de l'OIDE) pour guider les relations afin qu'elles soient pertinentes, ce qui doit être caractérisé par une relation de confiance mutuelle entre toutes les parties. Il y a, parfois, de graves préoccupations qui ont besoins d'être apaisées, il faut donc éviter les détériorations et les crises dans une telle relation.
9. Les relations entre le personnel et l'Administration doivent avoir de moins en moins de contenus politiques et des manières brutales, car les ressources humaines sont un domaine dans lequel le Président exécutif et les bailleurs de fonds ont une certaine responsabilité. Il faut donc éviter les crises et les rapports conflictuels.
10. Éviter que les crises s'ouvrent entre le Département de Gestion des Ressources humaines (DRH) et les syndicats du personnel.
11. Éviter les antagonismes marqués entre les syndicats et l'Administration compétente de l'OIDE qui peuvent s'aggraver par des conflits ouverts. Il faut pour cela gérer les stress des fonctionnaires (voir intervention des affaires sociales de l'OIDE) de manière constante.

12. Il faut éviter les absences chroniques de communication. Il faut des consultations préalables de bonne foi qui peuvent tout faciliter entre le personnel et l'Administration.
13. Le BAG et la DRH doivent mettre en place des dispositifs d'information du personnel et de l'administration de sorte, à ce qu'il n'y ait pas de déficit d'information afin que le courant puisse passer normalement entre les deux forces.
14. Négociation et consultation doivent aller de pair et être possibles dans le cadre des activités de la DRH.
15. Éviter tout climat de confrontation. De ce fait, il y a lieu d'ouvrir constamment des enquêtes au sein du personnel pour être éclairé sur leurs sentiments de façon à apprécier l'état des relations et cela doit être fait à l'initiative louable de l'Administration et du DRH.
16. Le BAG et la DRH doivent veiller à ce que l'environnement du travail soit positif pour établir une liaison et un dialogue continu avec le personnel, afin de veiller à ce qu'il concoure effectivement au recensement, à l'examen et à la solution des questions qui intéressent le bien-être des fonctionnaires y compris leurs conditions de travail, de vie en général et d'autres aspects de l'Administration des Ressources humaines.
17. Promouvoir le suivi des fonctionnaires, la formation continue des fonctionnaires, favoriser leur promotion et orienter leur carrières. Il faut un comportement professionnel et mettre en œuvre la responsabilité de l'Administration en cas d'abus de pouvoir sur le personnel.
18. Le personnel doit se sentir confiant en raison de la manière dont ils sont traités par leurs supérieurs et la qualité des relations avec leurs collègues.
19. Le BAG et la DRH doivent veiller strictement à ce que la diversité culturelle soit respectée, car ce point est particulièrement sensible, il faut que chacun apprécie la culture de l'autre, c'est un facteur qui inspire la confiance.
20. Suivre de très près tous les symptômes de la crise dans les relations. Il y a lieu d'accorder une importance à la qualité des relations entre l'Administration et le personnel, en évitant que les relations soient mises en péril par des frustrations, elles doivent être excellentes et bonnes.
21. Au niveau des relations administration-personnel, si elles ne sont ni positives, ni mauvaises, alors elles doivent être adéquate ou dans certains cas, l'on peut parler de relations difficiles qui peuvent emmener au découragement d'un ensemble du personnel en les empêchant de participer activement aux activités de l'OIDE.

22. Le personnel a le droit de participer librement à des élections pour élire leurs responsables.
23. Juguler une crise éventuelle par la création d'un organe mixte (Administration/personnel), ce qui fait que les informations sont données régulièrement aux 2 parties de manière constante, car la présentation trop tardive des documents contrôlés, car souvent si les gens ont du mal à avoir des informations ou des documents, il peut y avoir des violations involontaires et incontrôlées. Les pouvoirs donnés par le Président exécutif à chaque Directeur doit servir à la mise en œuvre des décisions et des Accréditations.
24. Les personnels ne doivent pas avoir un sentiment de précarité dans leur emploi, si certaines décisions affectent leur bien-être, le dialogue doit s'ouvrir à travers des Commissions. L'Administration ne doit pas se montrer incapable de surmonter les crises, elle doit jouer délicatement et efficacement son rôle.
25. La DRH n'a pas pouvoir de décision, mais elle dispose de pouvoir d'appréciation ainsi que le Haut-Commissaire général, ils sont chargés, par le Président exécutif, de gérer, dans les meilleures conditions possibles, les relations entre l'Administration générale et le personnel, comme défini ci-dessus et rendent compte au Président exécutif pour les décisions à prendre. Ils peuvent faire des propositions au Président exécutif, mais ils n'ont pas le dernier mot, ils font leur rapport chacun au Président qui prend les décisions à partir de leurs rapports. En cas de décision du Président, cette décision doit refléter l'esprit et la lettre du Statut du personnel tel que défini par le système des Nations-Unies (UN) et éviter les divergences.

15- BUREAU CHARGÉ DE LA PLANIFICATION DES BUDGETS ET DE LA COMPTABILITÉ (BPBC)

- **Mandat et rôle du Bureau**

Le Bureau, chargé de la planification des budgets et de la comptabilité (**BPBC**), est un organe administratif du Cabinet du Président exécutif qui gère tous les programmes budgétaires, financiers, comptables et du Trésor.

- **Mission**

Chargé par le Président exécutif, le BPBC a pour mission d'élaborer les différents budgets de l'OIDE :

- 1- Regrouper toutes les demandes budgétaires des différents Services

- 2- Suivre également, au cours de l'année budgétaire, les charges et entrées d'argent de tous les services de l'OIDE et faire toutes les démarches auprès du Président exécutif et des autorités, qui sont chargées du budget, pour demander des crédits supplémentaires à cet effet.
- 3- Prendre toutes dispositions nécessaires pour informer chaque Service concerné à la fin de chaque mois, des éventuels dépassements de charges ou d'entrées financières, en priant chacun des services de bien vouloir fournir toutes les explications utiles à une intervention auprès des autorités.

- **Attribution**

Le BPBC diligente toutes les procédures de vérification et de contrôle des dépenses de l'OIDE à travers les différents comités d'Éthique (COMETH).

Le Bureau est le Service central chargé des questions relatives à la planification des programmes du budget et de la comptabilité.

Le Bureau est chargé d'administrer tous les règlements financiers en vigueur à l'OIDE, ainsi que toutes les règles de gestion financière régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation ainsi que les décisions prises par les organes délibérants et veille à leur application :

1. Établir et appliquer les politiques et procédures budgétaires et comptables de l'OIDE.
2. Veiller à une gestion avisée de toutes les ressources qui sont mises à la disposition de l'OIDE et à leur bonne utilisation, directement ou par voie de délégation de pouvoir ou d'instructions à d'autres bureaux de l'OIDE, au Siège et hors Siège.
3. Le Bureau est responsable de l'utilisation des ressources financières de l'OIDE et doit en rendre compte aux autorités compétentes de l'OIDE et aux Bailleurs de fonds.
4. Si les prises de décision sur les questions de planification, de programmation, de budgétisation et de comptabilité de l'Organisation ne sont pas conformes, le Bureau a la responsabilité de le signaler afin d'y remédier.
5. Veiller à la mise en place et à l'exploitation des modules financiers du Système intégré de gestion (**SIG**), notamment en précisant les modifications à y apporter et en menant auprès des utilisateurs des tests d'acceptation, en fournissant un appui aux départements et bureaux auxquels des pouvoirs administratifs ont été délégués et en surveillant l'exploitation du système.

- **Services**

Le Bureau est dirigé par un Vice-président qui supervise l'ensemble des activités (planification des programmes, budget et comptabilité) et rend compte au Président exécutif. Il représente le Président exécutif dans les Commissions de l'Assemblée générale, dans le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et dans le Comité du programme de coordination lors de la présentation de l'esquisse budgétaire, des budgets-programmes et des budgets des différentes sections administratives de l'OIDE.

Il représente le Président exécutif aussi lors des rapports sur l'exécution des budgets et dans d'autres organes et groupes de travail du système des Nations-Unies et dans d'autres instances internationales à l'occasion de l'examen de questions budgétaires et financières. Il établit les politiques, procédures et directives budgétaires et comptables pour l'OIDE. Il exerce un contrôle financier sur les ressources de l'OIDE et propose au Président exécutif de désigner ou d'approuver la désignation des fonctionnaires dont les fonctions impliquent d'importantes responsabilités financières.

- **Composition**

Le Bureau comprend les unités administratives suivantes : un service de Contrôle général rattaché au Gouvernorat de la Bonne Gouvernance, dirigé par un Contrôleur général, responsable devant le Vice-président, qui contrôle chaque Unité ou Division et lui rend compte sur la gestion :

- Division de la comptabilité
- Division du financement des projets et des différents programmes
- Division de la planification des programmes et du budget
- Service des contributions et la Trésorerie

Le Contrôleur administre, en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués, tout le règlement financier et les règles de gestion financière et veille à leur application. Il conseille le Vice-président à propos de questions de politique générale concernant le budget, les plans, les programmes de travail et les finances de l'OIDE :

- Haut-Commissaire au Plan
- Inspection générale des finances
- Direction statistique et de la comptabilité
- Direction de la prévision et de la prospective
- Direction comptabilité analytique du personnel
- Service d'évaluation des Budgets
- Centre d'études et de recherches



16- INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES

▪ Bureau chargé des infrastructures économiques (BCIE)

• Mandat et rôle du Bureau

Le BCIE est le Département de l'OIDE chargé de la mise en œuvre de tous les projets et des programmes de développement de l'OIDE et de définir la section économique (**BAE**) de l'OIDE.

Son rôle est déterminant pour l'économie d'un pays, en particulier pour la croissance économique et la création massive des emplois. Les infrastructures économiques sont au cœur de la vie quotidienne des populations, car elles sont caractérisées par les **routes**, l'**eau**, la **santé**, les **maisons**, les **infrastructures économiques**... et touchent au mode de vie des populations dans un pays, c'est-à-dire tout ce qui a un lien avec la vie publique (Services publics). Elle est donc, par moment, appelée le **capital public** et a particulièrement un impact sur la croissance économique des pays.

- **Champ d'activités**

- Construction des routes dans un pays (infrastructures et développement durable)
- Construction des ports
- Construction des aéroports
- Construction des chemins de fer
- Construction des ressources hydroélectriques et hydrauliques villageoises
- Entretien des routes et toute la maintenance du patrimoine d'un pays, etc.

C'est un Département qui a particulièrement le contact avec les populations et assure la viabilité des réseaux routiers en adéquation avec la protection de l'environnement. Les infrastructures économiques sont appelées à poser des actes réfléchis, conscients de l'importance des décisions touchant aux générations à venir.

- **STRUCTURES ET SERVICES A METTRE EN place**

La BCIE comprends 5 Directions et des Services.

- **Les Directions**

- Direction des infrastructures routières
- Direction des infrastructures et ressources hydroélectriques et hydrauliques villageoises
- Direction des infrastructures portuaires, aéroportuaires et ferroviaires
- Direction des infrastructures d'information et de Communication
- Direction de la coopération internationale

- **Les Services**

- Inspection générale des infrastructures
- Services d'information
- Service de la Documentation et des Archives
- Service juridique
- Cellule stratégique de coordination (Chef des Services entretien et infrastructures routières)
- Services des planifications et évaluation
- DAAF
- Services des infrastructures (transport, électricité, gaz et télécommunication)

Lorsque toutes les infrastructures fonctionnent bien, elles garantissent la compétitivité de l'économie d'un pays. Constatant que le niveau de développement des infrastructures des pays en développement est faible et caractérisé par un symptôme aggravé d'infrastructures (toitures des maisons rouillées, manque d'électricité), l'OIDE a décidé d'accroître considérablement son niveau d'investissement dans les infrastructures, car, lorsque les infrastructures économiques d'un pays vont bien, la croissance économique et l'emploi se portent également bien :

- Sources hydrauliques
- Énergie
- Télécommunications et informatiques (NTIC)
- Audit et Gestion
- Direction des Services de Contrôle

17- BUREAU CHARGÉ DE LA POLITIQUE DU TRANSPORT (BCPT)

▪ POLITIQUE DE TRANSPORT DE L'OIDE-IOED ET LES OBJECTIFS À ATTEINDRE

• Mandat et rôle du Bureau

- Déploiement des réseaux actifs de transport moderne et efficace dans chaque pays partenaire de l'OIDE
- Financement et réalisation des modes de transport qui peuvent contribuer plus efficacement à la croissance économique de tous les pays
- Fixation des objectifs prioritaires à atteindre dans le domaine du transport dans chaque pays partenaire de l'OIDE (Voir la possibilité de développer 50 projets par pays en matière de transport moderne qui soient plus commodes pour les citoyens du pays au niveau des voies aériennes, ferroviaires, tramways, métro, autoroutes, automobiles, trolleybus), etc., en les développant de plus en plus écologiques, le moins polluant possible (**développement du transport durable**).
- Amélioration des déplacements quotidiens des populations des pays partenaires de l'OIDE
- Orientation de la politique du transport (mobilité durable et soutenable)
- Modernisation des moyens de transport
- Amélioration du Transport de bagages et le fret qui s'est effondré dans plusieurs pays pour contribuer ainsi au développement économique des pays partenaires de l'OIDE (transport inter cité, interurbains, inter État fluvial et intercontinental).

▪ PLAN D'INVESTISSEMENTS

- Efforts budgétaires accrus
- Investir dans les trains modernes, les avions, les bateaux de transport de bagages et de touristes, dans le transport de marchandise par le rail, automobiles camions et les moyens de transports combinés afin de mieux desservir les économies des pays en développement, partenaires de l'OIDE.
- L'OIDE défendra tous ses programmes de développement du transport dans tous les pays qui l'accueillent sur son territoire.

▪ CRÉATION DE MILLIONS D'EMPLOIS

Le transport doit contribuer à la création des millions d'emplois durables dans les pays. Un chiffre d'affaire de plusieurs milliards de dollars ou d'euros pour réaliser des milliers de kilomètres de routes, d'autoroutes fluviales, ferroviaires, plusieurs milliers d'aéroports capables d'accueillir des millions de flux de voyageurs nationaux et internationaux en une année, etc.

Le transport occupe une place centrale dans la politique de développement de l'OIDE. Son choix de se doter d'une politique exclusive de transport a une double importance, tout d'abord :

- Un marché ouvert pour plusieurs investisseurs internationaux dans le domaine du transport
- La création de marché unique de transport dans le cadre de la mondialisation et de la globalisation de l'économie (harmonisation de la législation dans ce domaine par plusieurs pays pour lutter contre la fragmentation de la circulation, qui est bloquée par des lois qui segmentent le secteur). Par exemple, la création d'**un ciel unique (Air Afrique, Asia Arline, Air America, Golf Arline)**, etc., d'un espace ferroviaire unique africain, par exemple, (études de faisabilité technique et économique déjà disponibles et prête pour la mise en œuvre de ce projet).
- Investissement dans la réduction de la densité du trafic (urbain, aérien et routier)
- Créer un marché mondial du transport et accroître la sécurité des voyageurs

▪ NOUVELLE STRATEGIE DU TRANSPORT

● L'avenir de la mobilité pour un transport plus économe

- Augmentation constante du trafic
- Planification du transport des pays devant les nouveaux défis, etc.
- Nouveau concept de transport qui réponde aux exigences du moindre coût et garantissent toutes aux couches sociales d'un pays un accès descente du système moderne de transport. Le Transport en tant que liberté de mouvement ne doit pas être un privilège qui exclue d'autres citoyens ni les personnes âgées et handicapées. La sécurité et l'adaptabilité doivent être assurées pour tous.

- Création par l'OIDE d'une Conférence internationale du Transport invitant tous les acteurs des différents pays à échanger sur tous les moyens techniques et technologiques des transports susceptibles de contribuer à la modernisation du transport dans le monde

■ STRUCTURES ET SERVICES À CRÉER

- Direction générale du transport
- Direction du Marketing et Communication
- Direction des études
- DAAF
- Direction du développement du Transport
- Direction des réseaux des transports
- Direction de la planification
- Direction des projets et Services
- Direction de la Gouvernance des transports (Section juridique et législation commune du transport)

AGRICULTURE



18- DÉPARTEMENT CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (DCDA)

- **Mandat et rôle du Bureau**

- ◆ **L'agriculture, le pétrole de demain**

L'agriculture est pour l'OIDE un choix stratégique, c'est le pétrole choisi pour demain. L'OIDE compte s'employer à ouvrir une perspective économique améliorée aux populations rurales pauvres, en particulier dans le domaine de la production agricole et de la commercialisation, car l'agriculture représente 70 % de l'économie mondiale et vient en premier plan avant le secteur de l'industrie qui reste étroitement lié à l'essor du secteur agricole.

Un Haut-Commissariat a été créé dans ce domaine pour chapeauter notre politique agricole qui s'étend de la pêche à l'élevage de bovins, caprins et volailles.

- ◆ **Cadre stratégique**

Ce cadre stratégique insiste sur l'innovation, la compétitivité et le développement des marchés, de sorte à ce que les agriculteurs et transformateurs puissent disposer d'outils et des ressources dont ils ont besoin pour continuer à innover et à tirer profit des possibilités qui s'ouvrent sur les nouveaux marchés pour aider les agriculteurs à gérer les risques liés aux graves instabilités du marché et aux catastrophes. L'OIDE soutiendra tous les efforts consacrés aux recherches de nouveaux outils de gestion agricoles, à son développement et à sa mise en œuvre. L'OIDE entend :

- collaborer avec tous les États
- créer des Comités spéciaux pour l'agriculture axée sur les lois du marché, respectueuse de l'environnement et autonome vis-à-vis des États.

Le secteur agricole et agro-alimentaire prévoit un investissement de 4 milliards/an pour former la base des programmes et Services de l'OIDE pour l'agriculture.

- Découvrez notre politique de développement agricole
- Pour plus d'information, vous pouvez contacter le Haut-Commissariat chargé du développement agricole.

La Bonne Gouvernance



19- BUREAU CHARGÉ DE LA BONNE GOUVERNANCE

▪ DIRECTION DU BUREAU DES SERVICES DE CONTROLES

• Mandat et rôle du Bureau

Placée sous l'autorité du Gouverneur général, chargé de la Bonne Gouvernance, cette Direction est chargée du renforcement de la surveillance et du contrôle interne de la gestion de l'Institution.

Le Contrôle général et l'Audit, qui sont des éléments déterminants dans la gestion de l'OIDE qui s'apparente à un miroir, ont pour objet de fournir au Président exécutif toute la photographie de l'activité de l'OIDE. Ce Département étendra également son action à la surveillance de la gestion des financements accordés aux États et aux entreprises et travaille en étroite collaboration avec l'Inspection économique spécialisée des entreprises commerciales rattachées juridiquement à l'OIDE (IES).

Le Contrôle et l'Audit font partie des 4 éléments fondamentaux qui déterminent la gestion. Ils sont chargés de garantir à l'OIDE un dispositif efficace de gestion de la bonne Gouvernance.

Le Bureau de la bonne Gouvernance doit aider à prendre les mesures correctives dans la gestion quotidienne de ses activités, détecter les écarts qui sont défavorables et importants, procéder à leur correction et avoir une visée constructive pour une gestion saine, ce qui est une nécessité pour l'OIDE pour garantir ses financements vis-à-vis de ses Bailleurs de fonds.

Considérant donc que, sur la voie de l'atteinte de nos objectifs, le **Contrôle général** et l'**Audit** sont une nécessité absolue. Les 2 organes spécialisés ne sont ni une entrave ni une gêne, car le Contrôle général, en particulier, peut exister partout et il intervient à tous les niveaux de la hiérarchie d'encadrement dans la gestion de l'OIDE et dans tous les domaines.

Dictées par le Conseil directif de l'OIDE, la création de ces 2 Directions ont été adoptées pour assainir la Gestion. L'Audit et le Contrôle général sont rattachés à un Gouvernorat général, chargé de la bonne Gouvernance au sein de l'OIDE. Le Bureau du Gouverneur général, responsable des Audits et de la bonne Gouvernance, est au Cabinet particulier du Président exécutif et intervient quand il le faut.

Le Contrôleur général est nommé par le Président exécutif de l'OIDE et coopère étroitement avec le Gouverneur général, chargé de la bonne Gouvernance à qui il rend compte des insuffisances détectées et fournit son rapport, à la fois, au Gouverneur général et au Président exécutif pour les prises de décisions consécutives à ses recommandations.

Dépendant du Cabinet du Président exécutif, il est rattaché néanmoins aux 4 Services de la planification du Bureau qu'il conseille en permanence sur toutes les mesures possibles pour éviter tout dérapage.

Plus le lien entre le Contrôle général et l'Audit est étroit, plus le contrôle est efficace. Étant donné que le Bureau de la planification du Budget, de la Comptabilité et du Trésor identifie toutes les actions où l'OIDE s'est engagée pour aboutir aux résultats escomptés, le Contrôle général, de son côté, vérifie tout pour s'assurer que tous les engagements pris ont été honorés et qu'ils ont bien été menés. Il procède à un contrôle, à priori, c'est-à-dire au préalable et instantané dans le feu de l'action en cours et, à posteriori, c'est-à-dire après exécution des opérations pour rendre compte au Président exécutif.

- **Service d'Audit**

L'Audit est chargée de veiller à la conformité légale de toutes les procédures d'exécution des opérations. Il intervient de manière ponctuelle lors de ses interventions. Il diagnostique tous les dysfonctionnements dans les procédures de gestion qui sont utilisées, les procédures d'organisation et la méthode de travail de l'Institution. L'Audit veille sur la fiabilité des informations financières, la qualité des procédures, contrôle les comptes et mesure les risques légaux et les règlements servant de support au fonctionnement de l'OIDE.

La planification du Budget, de la Comptabilité et du Trésor, le Contrôle général et l'Audit ont des fonctions complémentaires dans le cadre de l'OIDE.

Le Contrôle général permet de comparer les résultats et les attentes et au Président exécutif d'approuver ou de désapprouver un résultat bien que présenté par une autorité de l'OIDE.

La planification du Budget, de la Comptabilité et du Trésor s'occupe de tous les investissements et finances de l'OIDE et le Contrôle général est, en outre, chargé, entre autres, de calculer le retour sur investissement des différents projets financés par les Services du Budget.

Au lieu d'une planification indicative, il s'agit, pour l'OIDE, de planification stratégique. Le contrôle général est là pour garantir sa performance et sa bonne gestion, il doit donc en être rattaché sur le plan pratique au lieu d'être expulsé de ce Département. L'Audit et le Contrôle général veillent à la transparence de l'information qui préside l'esprit de la gestion.

L'OIDE est dans un contexte d'**innovation et de gestion stratégique** des projets qui impliquent un suivi permanent des actions de gestion. Le Contrôle général a aussi un pouvoir de réconciliation des contraintes financières et des prévisions de Budget, il demeure un instrument de performance de la Direction financière de l'OIDE, qui est chargée de la planification du Budget, de la Comptabilité et du Trésor. À ce jour, une compétence technique est devenue nécessaire pour accomplir cette évolution.

- **Composition du Bureau**

- Direction du Bureau des Services de Contrôle
- Division des Services d'Audit
- Division Inspection et Évaluation
- Division Enquête

- **Mission**

Son activité consiste à remédier aux insuffisances qui seront constatées dans la gestion des Services, ils sont chargés d'examiner également l'activité du Cabinet du Président exécutif et tous les domaines opérationnels.

- **Effectif à l'ouverture des Services**

25 auditeurs et contrôleurs de Gestion

DÉPARTEMENT INFORMATIQUE



20- BUREAU DE LA DIRECTION INFORMATIQUE (BDI)

- **L'Informatique au service du Développement**

Pourquoi une informatisation de l'OIDE ?

Pour avoir un outil de programmation et de pilotage d'évaluation et de contrôle de la gestion afin d'avoir une Administration efficace et compétente plus réactive et plus moderne dans la manière de gérer l'OIDE.

Placé sous le Contrôle, la Direction d'un Vice-président et l'autorité du Président exécutif, le BDI embarque toute la "Gestion". Il gère tout le plan cadre informatique de l'OIDE allant de la planification jusqu'au contrôle de l'ensemble du système informatique de l'OIDE qui sert de support à toute les informations du système OIDE et de l'ensemble de ses Services.

L'informatique est, par définition, l'ossature de la gestion de l'OIDE. Toutes les opérations sont effectuées à l'aide des ordinateurs. Le fonctionnement global de l'OIDE s'appuie sur l'informatique. Tous les contrôles de base, effectués par les Inspecteurs, les auditeurs, les Contrôleurs de Gestion, les Finances, etc., s'effectuent avec les ordinateurs.

L'informatique est un élément clé de la bonne gestion efficace de l'OIDE. La gestion automatisée ne peut être détournée ou contournée facilement avec l'informatique. On peut reconstituer une opération qui a été effectuée dans le dos de l'Institution quel que soit le lieu s'il est centralisé. C'est pourquoi, le personnel informatique de l'OIDE est un élément déterminant dans la gestion saine de l'Institution toute entière. L'informatique n'est pas séparée des autres métiers, il garantit la rapidité des informations, des actions et des opérations.

- **Mission**

Le BDI met en œuvre la politique de gestion du système d'information défini par le Conseil d'Administration de l'OIDE à travers un schéma directeur Informatique (**SDI**) dans les différents domaines de compétence de l'OIDE :

- Développement
- Affaires humanitaires
- Santé
- Droit international
- Sport, loisirs, Art, Culture et spectacles
- Coopération internationale
- Gestion ainsi que toutes les activités supposant un traitement informatisé et numérique de l'information

L'informatique doit offrir les différents liens vers les différents sites, l'accès au webmail de l'Institution, les différents fonctionnaires et les différents mots de passe.

Le BDI (Bureau de la Direction informatique) est donc chargé par le Conseil d'Administration via le Président exécutif de procéder à la mise en place du Schéma directeur informatique (**SDI**) qui est le plan cadre informatique qu'il gère.

Le plan informatique :

- définit l'ensemble des actions à mener durant la période quinquennale (5ans) qui constitue l'année d'exercice de l'OIDE : tous les plannings d'exécution des actions qui sont définies et le budget informatique nécessaire pour moderniser le système informatique de l'OIDE, c'est-à-dire la définition des composants informatiques du système d'information qui composent la mise en place de la cartographie générale de toute l'Administration de l'OIDE ;

- identifier tous les besoins des Services compétents de l'OIDE, le système de recherche des solutions, la cartographie des applications, le plan des actions à mener et la structure décisionnelle et d'exécution des projets et des opérations.

- **Commissions**

- Un Haut-Commissaire des technologies avancées pour superviser et mettre en œuvre tous les travaux, projets et programmes informatiques
- Un Comité Directeur informatique (**CDI**)
- Un Comité de Pilotage des Opérations (**CPO**)
- Un Comité Utilisateur (**CU**)
- Un Groupe informatique Projets (**GIP**) gérant le tableau prévisionnel des projets

- **Effectif**

Le BDI compte au départ un effectif de 20 personnes. Cet effectif augmentera en fonction des besoins, comme c'est le cas de tous les Départements.

Le Vice-Président dirige : le Département des Cadres informatiques et des Sous-cadres, un Directeur général informatique, un Haut-Commissaire des Technologies avancées et Adjoint pour mieux encadrer ce Secteur qui s'apparente un peu à une armée dont la mission est la Sécurité de l'OIDE.

21- BUREAU CHARGÉ DU SPORT, DU TOURISME, DES LOISIRS, DE LA CULTURE, DES ARTS ET DES SPÉTACLES (DSTLCAS)

- **Mandat et rôle du Bureau**

- ◆ **Mettre le Sport au service du Développement**

La politique de développement de l'OIDE est dotée d'un Haut-Commissariat chargé du Sport, du Tourisme, des loisirs, de la Culture, des Arts et des Spectacles.

Ceci afin de contribuer plus efficacement au développement de ce secteur dans le cadre de ses activités et faire de la promotion du sport et de toutes les activités connexes, citées ci-dessus, au-delà de leurs aspects culturels, un moyen d'harmoniser sa politique économique et socio-culturelle une lutte contre la pauvreté et sensibiliser les politiques nationales à les inscrire, parmi les priorités, l'intégration du sport multidimensionnel à son programme, justifiée par les raisons ci-après.

◆ **Le Sport est un plaidoyer convaincant**

- 1- Tout le monde est pratiquement branché au sport dans le monde entier et le sport attire, par ailleurs, tous les gens qui ne réagissent pas normalement aux Institutions traditionnelles.
- 2- Le sport a une audience mondiale et planétaire.
- 3- Une politique du sport bien conçue au niveau local, national et international, peut contribuer à la réalisation d'un but mondial, par exemple, que le monde n'arrive pas à atteindre.
- 4- Sous un angle pratique, le sport est un instrument pour créer l'emploi, soutenir l'économie, promouvoir l'égalité des 2 sexes et sensibiliser plusieurs problèmes qui préoccupent la Communauté. Il peut être utilisé comme un appât pour attirer un public et lui faire passer un message caché (le sport est considéré ici comme un hameçon). Ainsi, on peut se servir du sport pour sensibiliser le public sur des sujets importants telles que la protection de l'environnement, la lutte contre le VIH/SIDA, la paix, l'unité, etc.
- 5- Dans le domaine de la Santé publique, le sport joue également un rôle majeur. Il est médicalement prouvé, par les médecins, qu'une insuffisance d'activités physiques est l'une des causes de mortalité dans le monde, la 4^{ème} pour être plus précis (Voir le rapport du Dr ALA ALWAN de l'OMS à Genève, en Suisse). Parlant des maladies non-transmissibles, développées dans un rapport intitulé "Global Statut Report NCDC", c'est environ 35% de la population mondiale adulte qui est en surpoids et, au sein de la population féminine, cette proportion est encore plus élevée. L'OMS estime que ces problèmes sont évitables si l'on favorise une alimentation équilibrée et la pratique d'un sport et d'une activité physique.
- 6- Une population en bonne santé a nécessairement une répercussion sur l'économie étant donné que le sport a un effet très large sur la société l'on peut l'utiliser pour garantir une bonne santé de la population en vue de soutenir l'économies.

ENGAGEMENT DE L'OIDE

▪ **AXES STRATÉGIQUES**

En saisissant l'opportunité qu'offre le sport, l'OIDE s'est engagée à élaborer une politique internationale de sport en 6 volets comprenant : le Sport, le Tourisme, les Loisirs, la Culture, les Arts et les Spectacles dont l'objectif principal est de :

- faire du sport un développement durable à long terme,
- occuper sainement la jeunesse de tous les pays partenaires de l'OIDE,
- apporter à ce domaine ce qui lui manque et se servir de cette discipline pour atteindre ses buts sociaux, qui sont l'un des objectifs principaux visés par l'OIDE,

- faire un développement harmonieux et pacifique des différentes Communautés en vue d'assurer aux populations un développement équilibré, durable et à long terme maintenu,
- faire une politique du sport pour tous et non uniquement pour les élites
- fournir des opportunités à tou(te)s ceux(celles) qui voudraient faire du sport leur carrière qu'il(elle)s puissent profiter du programme de l'OIDE relatif aux sport, loisir, tourisme, Arts, à la Culture, Spectacles.

▪ DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Les événements sportifs de grande envergure contribuent également au développement touristique des pays et régions qui accueillent ces événements et attirent les investisseurs internationaux en vue de la création d'emplois dans ces pays (retombées positives sur les économies nationales).

L'option de l'OIDE est d'apporter son soutien à cette initiative de développement dans tous les pays dans le cadre de sa politique du sport (Sport, Loisirs, Tourisme, Arts et Spectacles) et emmener ces pays à l'inscrire dans leurs Constitution comme un Droit de l'homme, comme l'a fait déjà le Brésil qui l'a inscrit dans sa Constitution pour son peuple.

▪ CRÉATION DE CENTRES DE POLITIQUES DE SPORT

- 1- L'OIDE doit financer et construire des Centres de politiques du Sport dans chaque pays à partir d'Accords de coopération, signés à cet effet entre l'OIDE et les pays d'accueil, ceci en vue d'assurer, au travers desdits centres, des programmes éducatifs du sport ainsi qu'un environnement d'apprentissage pour permettre à la jeunesse des pays en développement, candidats à ce programme, de développer pleinement leurs potentiels tout au long de leur vie.
- 2- Ouvrir, au sein de ces Centres, des sites internet donnant accès à des Services de qualité dans le domaine du Sport, de la Cultures, des Loisirs, du Tourisme, des Arts et des Spectacles), etc.
- 3- Accès aux informations sur les différentes législations existant dans ces domaines dans les pays.
- 4- Favoriser une politique nationale du Sport, de la Culture, des Loisirs, du Tourisme, des Spectacles et de la Culture physique dans le pays.
- 5- Organiser des Conférences internationales via les Centres de politiques des sports pour la promotion de toutes ces disciplines en vue d'aider les Gouvernements locaux à améliorer leurs politiques du sport sur le plan technique et technologique, en faisant du Sport une pratique nationale.
- 6- Créer des instruments privilégiés (conférences, forums) etc., permettant aux Gouvernements et aux États et les sociétés sportives du nord et ceux du sud de pouvoir conjuguer leurs efforts, en vue du développement d'avantage de leurs capacités respectives dans le domaine du sport.

- 7- Contribuer, à travers la promotion, à l'élévation au niveau scientifique, culturel et professionnel le Sport, les Loisirs, les Arts et les Spectacles.
- 8- Faire du Sport une pratique pour se recréer et se mettre en condition physique.
- 9- Favoriser l'accès du sport à tout le monde, à toutes les personnes qui ont l'envie, la volonté et les aptitudes de le pratiquer de façon à ce qui contribue à la forme la plus élevée possible des personnes.

◆ **La Culture**

Le volet culturel englobe les Lois, les Arts et les Spectacles à l'école et la Culture générale comme base durable de la créativité de l'humanité.

◆ **Programme pour la culture**

- Créer une éducation des Arts, des Loisirs et des Spectacles à l'école et soutenir la promotion d'une politique nationale dans ce domaine.
- Mettre à niveau la législation des Loisirs, des Arts, des Spectacles et de la Culture.
- Promouvoir l'information relative aux Loisirs, aux Arts, aux Spectacles et à la Culture.
- Investir dans la Culture, les Arts, les Loisirs et les Spectacles pour assurer la création des emplois, considérant que les innovations et la créativité de l'homme (le génie) est dans la Culture.
- Mettre en place un fond pour soutenir les artistes et les professionnels de la Culture afin de les aider à percer sur de nouveaux marchés : Fonds de compétitivité culturelle (FCC) permettant aux artistes et aux différents milieux des loisirs et des spectacles, comme World Disney en France, de pouvoir financer la création de films africains, asiatiques, latino-américains, arabes et européens, etc., et donner l'opportunité à chacun de pouvoir faire connaître sa culture et acquérir de nouvelles compétences.

◆ **Agenda culturel**

- Reconnaître que toute la créativité vient de la Culture de chacun (Architecture, Arts, Loisirs, Spectacles, films, livres, musiques, radio, audiovisuels), etc.
- Convaincre que toutes ces connaissances existent avant tout, dans la culture de chacun d'entre nous avant même d'être ensuite exportées dans la Culture des autres.

Le programme culturel des Arts, des Loisirs et des Spectacles de l'OIDE vise à atteindre **4 grands objectifs** :

- 1- faciliter la mobilité des artistes dans le monde entier pour œuvrer au croisement des cultures,
- 2- Favoriser la production culturelle et un dialogue permanent interculturel,
- 3- promouvoir des actions culturelles des organismes culturels provenant d'autres pays tiers afin de les soutenir pour encourager la Culture,
- 4- Accompagner la coopération culturelle avec tous les pays, etc.

◆ **Structures et Services à mettre en place**

- Une Direction générale de la Culture placée sous l'autorité d'un Haut-commissaire chargé de la promotion de la Culture, du Tourisme, des Loisirs, des Arts et des Spectacles
- Une Inspection générale de la Culture, des Loisirs, du Tourisme, des Arts et des Spectacles
- Une Direction du Livre, des Bibliothèques et des Archives
- Une Direction des Loisirs et du Tourisme
- Une Direction des Arts et des Spectacles
- Une Direction chargée des Patrimoines culturels, des Loisirs, des Arts, du Tourisme et des Spectacles
- Une Direction des Affaires administrative et financière (**DAAF**)

● **Le Tourisme**

Le Tourisme joue un rôle économique important et se trouve, en amont et en aval, de toutes les économies, il marche avec :

- le transport
- les infrastructures
- le développement régional
- l'immigration et la Douane et procure divers avantages au monde, fait vivre les populations en apportant à tous des bienfaits économiques et sociaux, etc.

Tout choc extérieur a donc un impact sur le Tourisme.

◆ **Nouveaux défis à relever**

Tout d'abord, la politique de l'OIDE pour relever le Tourisme face à la montée de la crise économique mondiale qui a fait chuter ses actions. Elle consiste à donner de la vigueur à ce secteur. Plusieurs faits sont à prendre en compte dans l'élaboration d'une bonne politique efficace du Tourisme au plan mondial afin d'atteindre un résultat efficient attendu.

Les phénomènes comme le terrorisme, la grippe aviaire, le climat (météo), la montée des eaux, la montée de la chaleur, etc., contribuent à appauvrir la biodiversité, avec un impact sur la Santé et la Sécurité et à faire chuter davantage le Tourisme au plan mondial lorsque le climat n'est pas hospitalier.

En outre, toute l'industrie du Tourisme est confrontée à plusieurs défis à relever, car l'environnement que les touristes ont envie de découvrir est la condition même de la viabilité du tourisme, or les menaces qui pèsent sur l'environnement sont énormes et l'OIDE doit contribuer efficacement à relever certains défis concernant le Tourisme dans le cadre de sa politique économique relative à la promotion du Tourisme mondial.

◆ **Plan et élaboration d'une politique efficace du Tourisme à l'échelle mondiale**

Il y a une multiplication des destinations touristiques dans le monde sur les 7 milliards d'habitants de la terre, au moins 2 milliards bénéficient d'un meilleur niveau de vie et peuvent chercher à aller à s'éclater ailleurs. Cela crée un flux de voyageurs (le Tourisme) qui est important. L'essor du Tourisme est soutenu également par le commerce et l'investissement international, très sensible aux marchés.

◆ **Mise en place des stratégies**

La demande de voyages dans le monde, par exemple, est énorme et est liée à l'ouverture de nouveaux marchés, connaître tous les segments permet d'élaborer une bonne politique du Tourisme efficace, ces segments sont :

- les voyages annuels en famille,
- les voyages d'agrément et de luxe,
- le goût de l'aventure,
- la quête d'une expérience unique dans sa vie à la recherche de l'authenticité toujours plus précieuse et plus loin,

- s'accorder une dernière chance de visiter une région où l'on a trouvé des choses rares (son bonheur),

- les voyages d'affaires (mobilité accrue des entreprises),
- les travailleurs expatriés,
- les voyages des réunions, congrès, séminaires, salons et forums.

Ces segments sont appelés à se poursuivre dans le monde entier et ne s'arrêteront pas de sitôt.

L'élaboration d'une bonne politique touristique doit se fonder sur tous ces différents points énumérés.

◆ Aspects positifs

La bonne nouvelle est que le mode de fonctionnement du Tourisme peut être néanmoins adapté face aux défis écologiques qui s'imposent. La perspective de l'emploi dit "à col vert", au plan mondial sera la plus importante pour l'avenir en tenant compte des tendances des politiques écologiques actuelles.

◆ Nouvelles générations de Tourisme

La santé économique de certaines localités et régions sont liées au Tourisme dont la population locale vit et dépend. La compétitivité est une condition qui fait marcher le Tourisme. Le prix pratiqué dans le secteur doit être compétitif pour accroître la productivité du secteur. La sécurité est également indispensable au développement du Tourisme. Les nombreux musées, les Institutions culturelles, ce qui existe de plus beau de sorte que même les personnes les plus réticentes doivent se laisser conquérir par de belles surprises qui existent sur chaque étape de des programmes touristiques prévoyant des natures saisissantes de beauté dans différents endroits, des merveilles à explorer tout au long des voyages touristiques dont plusieurs scènes sont à prendre en compte :

- des beaux tableaux
- Traditions et Culture
- Arts et relaxation
- Insolites
- les monuments
- les restaurants
- les shoppings
- Sports et Loisirs
- les boissons et gastronomies

Le tourisme pèse lourd sur l'économie de chaque pays. Pourtant, de nombreux pays ont du mal à mettre en valeur cet atout très important. Le Brésil a réussi quant à lui sa politique touristique en imaginant des scènes et en exploitant toutes ses potentialités sur le plan touristique.

L'OIDE pilote donc un programme touristique important. Il s'agit de déterminer la marche à suivre pour les pratiques écologiques à suivre (un regard sur le tourisme).

◆ 52^{me} parallèle (Club privé pour le Tourisme, nouvelle génération)

Programme d'aide au Développement touristique (PADT)

Le but du **PADT** est d'aider les pays membres du Club privé pour le Tourisme, nouvelle génération dénommé "52^{me} parallèle" initiée par l'OIDE, à accroître leurs capacités et la qualité de leurs hébergements, à diversifier leurs activités touristiques et générer des retombées économiques pour les aider à attirer une clientèle touristique internationale.

CONJUGUONS LE DÉVELOPPEMENT AU FÉMININ AVEC LE RECAFED



21- RECAFED (le Réseau économique chargé de l'Action des Femmes dans le Développement durable)

▪ L'ACTION DE LA FEMME DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le principe 20 du Programme d'Action de la Conférence de Rio indique que les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et du développement, leur pleine participation est requise pour la réalisation d'un développement durable.

Le chapitre 24 de l'Agenda 21, qui porte sur le rôle et le Statut des femmes dans le développement demandant aux Gouvernements de mettre en œuvre, avant l'an 2000, des stratégies visant à éliminer les barrières politiques, juridiques, administratives, culturelles, comportementales, sociales et économiques, qui empêchent la pleine participation des femmes dans le processus de développement et la vie publique...



En 1995, le programme d'action de la Conférence de Pékin pour les femmes, la 4e organisée par les Nations-Unies dit "**Plate-forme de Pékin**", liste 12 engagements précis. Ces 12 "points critiques" ont fait l'objet de recommandations à mettre en œuvre par les États, l'Union européenne et les Nations-Unies :

- lutter contre la pauvreté croissante des femmes,
- accès égal à l'Éducation et la Formation,
- accès égal aux soins,
- lutter contre la violence à l'égard des femmes,
- combattre les effets des conflits armés,
- égalité au sein des structures et politiques économiques,
- partage du pouvoir et de la prise de décision,
- mécanismes institutionnels de promotion de la femme,
- respect des Droits fondamentaux,
- lutter contre l'image stéréotypée de la femme et l'inégal accès dans la communication,
- accès égal à la gestion des ressources naturelles et la préservation de l'environnement,
- Droits fondamentaux des petites filles,
- en 2000, les Nations-Unies ont lancé les objectifs du millénaire pour le développement (**OMD**). L'objectif n° 3 visait à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes,

- en 2002, le plan d'action du Sommet mondial du Développement durable, organisé à Johannesburg, recommandait l'élaboration d'indicateurs nationaux liés à l'équité hommes/femmes tandis que les femmes, à nouveau, élaboraient leur propre Agenda 2015 des femmes.

LE RECAFED



Ces avancées ont été rendues possibles grâce à la mobilisation, dans le monde entier, d'innombrables groupes et Mouvements de femmes, comme la Marche mondiale des femmes, d'ONG et de syndicats sur le terrain dans les négociations internationales et en matière de Recherches et d'innovations.

Ainsi, l'éco-féminisme étudie les liens entre néolibéralisme, atteintes à la nature et marginalisation des femmes allant au-delà de la conception initiale femmes/développement.

L'approche par "genre" analyse les relations sociales entre hommes et femmes, proposant des méthodes concrètes pour réduire les inégalités.

Au Sommet de la Terre à Rio, un Agenda 21 des femmes "Pour une planète en bonne santé et en paix" est venu compléter le plan d'action officielle femmes après le Sommet mondial du Développement durable.

▪ SITES À CONSULTER SUR LE WEB

- Nations-Unies, rubrique "Promotion de la Femme" :
<http://www.un.org/french/esa/progareas/women.html>
- Sommet de Johannesburg – Conférences et Accords internationaux concernant les femmes :
<http://www.unwomen.org/fr/how-we-work/intergovernmental-support/world-conferences-on-women>
- Coopération belge – La Commission Femmes et Développement (**CFD**) :
<http://www.genreenaction.net/Commission-Femmes-et-Developpement-en-Belgique.html>
- Réseau Genre en Action :
<http://www.genreenaction.net/>
- Women in Europe for a Common Future (**WECF**):
<https://www.wecf.org>
- Women's Environment & Development Organization (**WEDO**):
<http://wedo.org>
- Réseau mondial des femmes pour les droits reproductifs (**RMFDR**)
http://www.mondefemmes.be/genre-developpement-nos-actions_reseaux-plateformes_reseau-mondial-femmes-droits-reproductifs-sexuels.htm
- Marche Mondiale des Femmes :
<http://www.marchemondiale.org/fr>
<http://www.ffq.qc.ca/luttes/marche-mondiale-des-femmes/a-propos/>
<https://marchemondialedesfemmes2015.wordpress.com>
<http://www.marchemondiale.ch/index.php/fr/>
<http://www.mondefemmes.org>
<http://www.penelopes.org>
<http://www.alternativelibertaire.org/?Antipatriarcat-antisexisme>
<http://richardtweine.com/ecofem/ecofemreadings.html>
<http://www.un.org/womenwatch/asp/us>
- Institut international de Recherche et de formation pour la promotion de la Femme :
<https://hr.un.org/fr/node/13615>
<http://www.cwhn.ca/fr/node/16438>

Post-scriptum

- Adéquations : notre rubrique sur l'égalité des hommes-femmes :
<http://www.adequations.org/spip.php?article2117>
- Adéquations : notre rubrique sur le genre :
<http://www.adequations.org/spip.php?article1515>
- Adéquations : texte de l'objectif 11 de Pékin sur "Femmes et environnement" :
<http://www.adequations.org/spip.php?article648>

▪ LES DÉFIS QUI SONT À RELEVER

• Diagnostic

Il a été relevé que, dans le monde, les femmes forment 70 % des pauvres, elles ne possèdent que seulement 2% des terres cultivables, reçoivent au total moins de 5% de prêts bancaires, 16% seulement sont parlementaires et moins de 10% sont chefs d'États et de Gouvernements. Cela est évalué comme très insuffisant et constitue une entrave à la Démocratie et au développement durable qui ne peut être réalisée en dehors de la femme. Les femmes doivent être visibles et en première ligne, il s'agit là d'une inégalité à la fois économique et politique de la femme et une entrave au développement.

• Axe Stratégique

L'OIDE s'inscrit comme une pionnière du développement de la femme. Le combat du RECAFED, au sein de l'OIDE, sera de hisser la femme au premier rang dans tous les domaines, en adoptant des stratégies pour y parvenir. Les 12 points, relevés par la Plateforme de Pékin, organisée par les Nations-Unies (UN) en 1995, demeurent pour l'OIDE et le RECAFED le repère principal et constituent 12 chantiers à mettre en oeuvre à l'échelle nationale et internationale.

◆ L'objectif premier du RECAFED

- demeure un réseau d'échange professionnel de l'OIDE avec les femmes et le partage d'expérience et de la bonne Gouvernance (Gestion) ;
- consiste à promouvoir les conditions de la Femme et l'assister pour son intégration au développement durable ;
- chargé par l'OIDE d'organiser des réunions au plan national et mondial ainsi que des débats et des Conférences avec tous les Gouvernements (acteurs publics), pour inscrire des programmes nationaux de promotion de la Femme dans les actions des Gouvernements.

Comme c'est le cas, à ce jour, au RWANDA qui a mis la femme au premier plan de sa société, il y a dans ce pays plus de femmes parlementaires que d'hommes et plus de femmes ministres que d'hommes au Gouvernement, de sorte à promouvoir véritablement l'intégration de la Femme en profondeur dans la société et également pour la paix sociale. Par nature, la Femme n'est pas guerrière, mais plutôt acteur de développement durable et artisan de la paix, éducatrice de premier ordre, formatrice sociale et donnant la vie, tout ce qui fait de la femme une personne attentionnée, fondamentalement ouverte à la paix sociale.

Pour parvenir à ses fins, le RECAFED doit se préoccuper de la formation des femmes (cours de management en entrepreneuriat et en finance, études de projets et commerce), être formées pour la lutte contre la pauvreté et l'alphabétisation des femmes, car la formation doit irriguer le succès et le développement de la Femme.

Le RECAFED devra organiser, chaque année, une Conférence mondiale de la femme en collaboration étroite avec le premier partenaire mondiale de la femme, GLOBAL VOICE OF WOMAN (**GVW**) dont la présidente mondiale est également Vice-présidente de l'OIDE.

Nous remarquons que les femmes ont relevé plusieurs défis ces 10 dernières années. Le RECAFED doit donc forcer la main aux Gouvernements dans tous les pays pour promouvoir l'égalité économique de la Femme, en évitant d'assombrir l'éclat de la victoire des femmes. Il faut une autonomie économique des femmes, les femmes doivent défier l'adversité qui essaie depuis longtemps de les attarder dans leurs progrès.

Le RECAFED doit suivre la Gouvernance de toutes les femmes sous la loupe, les femmes étant le ciment de la société, elles ont des idées pour remettre la société debout, mais elles sont parfois ignorées.

Dans la plupart des Nations, les femmes ne font pas partie du plan de développement qui est engagé, l'accueil ne doit pas être fermé à la contribution de la femme, la femme doit être considérée, à juste titre, comme la clé du succès. Puisque ce sont elles qui soutiennent l'édifice social, elles doivent être au cœur du développement et bénéficier d'un préjugé favorable au lieu de travailler seulement dans l'ombre.

Il faut mettre en place des plateformes citoyennes de la Femme, rien ne doit ralentir la prise en compte des femmes. Il ne faut pas envoyer dans la société des discours qui dépriment tout le monde à l'égard de la Femme.

▪ **STRUCTURES ET SERVICES DU RECAFED**

- Un Haut-Commissaire chargé du Bureau exécutif du RECAFED, assisté de 3 Sous-Hauts-Commissaires chargés de l'entrepreneuriat féminin, de la création des entreprises, des relations internationales et institutionnelles.
- Une Division de Commissions régionales par Continent : Asie, USA, Océanie, Europe, Afrique, soit 5 Divisions régionales.
 - Une Division de la formation en Management
 - Une Division de la formation en management des femmes
 - Une Division Communication
 - Un Bureau chargé de la Recherche de Financements
 - Une Commission d'import/export du Commerce et des innovations
 - Une Direction des Services juridiques
 - Un Guichet unique

Tous ces départements sont chargés par l'OIDE d'accompagner le RECAFED pour l'intégration de la Femme active dans le développement durable des Nations.

22- LES ACP

- **Mandat et rôle du Bureau**

La gestion des ACP à l'OIDE vise le programme de renforcement institutionnel et académique ainsi que l'intégration régional de cet espace étatique dans le programme OIDE en matière de développement économique et social. Il vise à renforcer un développement de qualité dans cet espace et l'OIDE a couvert par un important budget d'investissements géré par un Vice-gouverneur, qui supervise ce programme pour les ACP et rend compte au Président exécutif.

- **Missions**

- Éliminer l'extrême pauvreté et la faim
- Assurer une éducation primaire pour tous
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans
- Améliorer la santé maternelle
- Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies
- Assurer un environnement durable
- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

- Directions rattachées

- ◆ Région Afrique et ses Subdivisions (Ouest, Nord, Est, les Pacifiques, les Caraïbes)

États d'Afrique ACP

- | | | |
|--|---|--|
| •  Angola | •  Éthiopie | •  Niger |
| •  Bénin | •  Gabon | •  Nigeria |
| •  Botswana | •  Gambie | •  Rwanda |
| •  Burkina Faso | •  Ghana | •  Sao Tomé-et-Principe |
| •  Burundi | •  Guinée | •  Sénégal |
| •  Cameroun | •  Guinée-Bissau | •  Seychelles |
| •  Cap-Vert | •  Kenya | •  Sierra Leone |
| •  Centrafrique | •  Lesotho | •  Somalie |
| •  Tchad | •  Libéria | •  Afrique du Sud |
| •  Comores | •  Madagascar | •  Soudan |
| •  Congo-Brazzaville | •  Malawi | •  Swaziland |
| •  RD Congo | •  Mali | •  Tanzanie |
| •  Côte d'Ivoire | •  Mauritanie | •  Togo |
| •  Djibouti | •  Maurice | •  Ouganda |
| •  Guinée équatoriale | •  Mozambique | •  Zambie |
| •  Érythrée | •  Namibie | •  Zimbabwe |

États des Caraïbes

-  Îles Cook
-  Timor oriental
-  Fidji
-  Kiribati
-  Marshall
-  Micronésie
-  Nauru
-  Niué

États du Pacifique

-  Palaos
-  Papouasie-Nouvelle-Guinée
-  Samoa
-  Îles Salomon
-  Tonga
-  Tuvalu
-  Vanuatu



- **AFRIQUE 48 États ACP**
- **CARAIBES 16 États ACP**
- **PACIFIQUE 14 États ACP**

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE INTERNE

Tribunal Administratif et d'Appel de l'OIDE (TAAO) À YAMOOUSSOUKRO (RCI)



23- DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE INTERNE (DJI)

- **Mandat et rôle du Bureau**
 - ◆ **Cinq Commissions indépendantes de recours**
 - **Compétence**

Les 5 Commissions de recours amiable sont des Instances compétentes pour examiner toutes les affaires et contentieux qui se soulèvent au sein de l'OIDE et de ses Services soit entre les membres du personnel, soit entre le personnel et l'Administration et leur compétence qui ont pour base juridique la résolution N°222/01/CP/LKL/2013 signée par le Président exécutif pour définir leur existence.

Le dispositif de cette résolution donne en détail tout leur contenu, car nous n'allons pas entrer ici dans tous les détails, nous évoquerons uniquement leur principe de fonctionnement.

- **Fonctionnement**

Ces 5 Commissions indépendantes (**COMIRE**) sont fermées au public pour éviter un risque affectif avec le personnel et sont chargées par le Président exécutif d'intervenir pour examiner toutes les affaires qui se souleveront au sein de l'OIDE de manière amiable. Ces Commissions sont tenues de rendre compte aux organes judiciaires de l'OIDE, car leur travail est la phase préalable à l'examen des contentieux par les Tribunaux, si les négociations n'ont pas abouti.

- **Composition**

Chaque Commission est composée en interne de 6 membres et sont paritaires : 3 membres de chaque Commission sont issus des Administrations générale et 3 autres membres sont désignés par le personnel.

- **Délais réglementaire**

La fréquence des réunions des Commissions est d'une réunion par semaine. Elles rendent leurs décisions chaque 15 jours. Elles disposent donc d'un délai de 15 jours pour examiner un dossier lorsqu'elles sont saisies.

La crédibilité des conclusions des décisions qui sont prises sont approuvées par le Président exécutif en sa qualité de Haut fonctionnaire de la mission. Au cours de l'examen de ces décisions par les Tribunaux, il peut appuyer ou, au contraire, rejeter ces décisions si elles ne sont pas prises en conformité avec les textes en vigueur.

- **Méthode d'examen des contentieux**

Les commissions statuent sur la base des dossiers qui leurs sont soumis, dans le silence des textes, ne pouvant pas tout savoir, les commissions peuvent ouvrir parfois une audition des personnes dans le souci d'améliorer les relations avec le requérant. Les commissions examinent avec bienveillance les dossiers.

▪ TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE L'OIDE (TAAO)

Le Tribunal existe afin qu'un véritable état de droit soit établi à l'OIDE si les négociations n'ont pas marché pour punir les responsables des violations qui se commettraient au sein de l'Institution, conformément aux principes des Institutions internationales et au Droit international du Travail, d'une part, et, d'autre part, dans le souci de satisfaire aux exigences sur la résolution des conflits internes qui se soulèveront dans l'avenir entre le personnel de l'OIDE qui peut, éventuellement, estimer qu'il n'a aucun moyen pour se défendre face à son employeur (l'OIDE) en cas d'absence de Tribunal.

La nécessité de création d'une Justice interne s'est imposée à l'OIDE d'où la création du TAAO.

Le Tribunal administratif est un Service de l'OIDE et également auprès des organismes affiliés ou agréés à l'OIDE qui sollicitent sa compétence pour connaître des litiges qui opposent les différentes Administrations aux personnels travaillant dans ses Administrations.

• Rôle du TAAO

Le Tribunal administratif est une autorité morale, une Institution interne dans une Institution totalement différente de l'OIDE, qui doit son existence à la Résolution **N°00078 /CAPE /LK /2013** qui fonctionne sur des principes de Justice. Elle vise l'égalité des droits pour une Société interne plus juste, en partant du principe qu'il y a toujours eu des abus et des injustices.

• La mission et but du Tribunal

Le Tribunal administratif de l'OIDE est chargé de régler les différends entre le personnel et l'OIDE en vue d'assurer l'amélioration des conditions des travailleurs (droit de vote, égalité d'emploi), etc. Il a pour but de leur garantir une protection contre les actes arbitraires commis à leur encontre par leurs employeurs.

• Le TAAO assure et examine

- plaintes des fonctionnaires de l'OIDE relatives à leurs emplois
- le règlement des contentieux
- le respect de la dignité humaine des fonctionnaires
- leur stabilité économique et la dimension sociale de chaque fonctionnaire
- les aider à débloquer les climats de confrontation tendue
- la création d'une dynamique de la réglementation du travail et la prise en compte des intérêts du personnel au sein de l'OIDE

- **Recevabilité des requêtes**

Les requêtes sont recevables, d'une part, que si elles attaquent les décisions administratives, explicites ou implicites, et, d'autre part, si toutes les voies de recours à l'amiable (mécanismes prévus pour les négociations) sont épuisées. Les réclamations des fonctionnaires sont donc instruites par ce Tribunal interne. L'avantage de ce dispositif est qu'avant la saisine du Tribunal, les organes de recours internes ont parfois déjà examiné les sujets qui opposent les protagonistes, les juges ne viennent pas pour reprendre le travail, mais pour examiner si les décisions prises par les organes de recours (Commissions indépendantes) sont entachées d'irrégularités. Il existe néanmoins des exceptions où le fonctionnaire peut prouver que l'organe de recours saisi a intentionnellement retardé la prise de décision, ce qui lui est préjudiciable. Alors, le Chef de section du Tribunal, saisi par le plaignant, a le pouvoir de renvoyer directement le fonctionnaire à saisir le Tribunal administratif pour connaître le litige.

- **Composition du Tribunal**

Le Tribunal comprend 12 juges de nationalité différentes qui se réunissent 2 fois dans l'année pour rendre leurs décisions. Le tribunal, dans son mode de fonctionnement, est doté d'une greffe, assisté d'une équipe de juristes qui reçoivent les dossiers et plaintes des fonctionnaires et répondent aux renseignements.

- **Organes de recours de l'OIDE**

- 5 Commissions de recours amiables
- 5 Administrateurs de Justice (médiateurs)
- un Tribunal administratif
- un Tribunal d'Appel et des Contentieux

- **Programme ACP**

La gestion des ACP à l'OIDE vise le programme de renforcement institutionnel et académique ainsi que l'intégration régionale de cet espace étatique dans le programme OIDE en matière de développement économique et social. Il vise à renforcer un développement de qualité dans cet espace et l'OIDE a couvert ce programme par un important budget d'investissements, géré par un Vice-gouverneur qui le supervise pour les ACP et rend compte au Président exécutif.

- **Comités spéciaux**

L'OIDE dispose de 18 Comités spéciaux, issus des 18 Départements de l'OIDE. Ces Comités sont chargés de formuler des recommandations sur la mise en œuvre des politiques qui sont décidées dans ces différents départements en vue de faciliter leur application, car l'expérience montre que là où une seule personne ne peut pas aboutir, parfois il faut plusieurs personnes pour y parvenir. Les Comités spéciaux sont formés à cet effet.



ORGANISATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
INTERNATIONAL ORGANIZATION OF ECONOMIC DEVELOPMENT



OIDE - IOED

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE DE DROIT PUBLIC
INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATION OF PUBLIC LAW

Organisation intergouvernementale référencée depuis le 13/01/2016 dans le Conseil économique et social des Nations-Unies (ECOSOC-UN DAES) – NGO Branch
Siège en RCI : Avenue Lamblin – Tour de la NSIA Bank Building – Plateau Abidjan – 01 BP 11980 ABIDJAN 01 – Tél. : +225 20 31 25 70 / Fax : +225 20 31 25 71
Bureau de Représentation France : 21-23 boulevard Haussmann, 75009 PARIS – Tél. : +33 01 56 03 66 88

Institution spécialisée des Nations-Unies (Art. 57 et 63 Convention du 21 novembre 1947 Res.167)

UNITED NATIONS

L'OIDE-IOED est régie par la Convention des Nations-Unies sur les relations diplomatiques du 18/4/1961, entrée en vigueur le 24/4/1964 en application de la Convention sur les Privilèges et Immunités des Institutions spécialisées, prévue par la Résolution n° 179 (II), adoptée le 21/11/1947 par l'Assemblée générale des Nations-Unies et dont l'annexe IV est rentrée en application le 7/2/1949.
Les missions dévolues par l'ONU à l'OIDE-IOED en tant qu'Organisation intergouvernementale spécialisée prévue par les articles 53 et 67 de la Charte des Nations-Unies, sont consultables sur le site officiel de l'ONU à l'adresse : esango.un.org ou en téléchargeant la brochure de présentation de l'OIDE-IOED sur le site de l'ONU-ESANGO Branch à l'adresse : www.oide.fr/ONU.pdf

■ ORGANISMES SPÉCIALISÉS DE L'OIDE

Pour être présente dans tous les secteurs, l'OIDE dispose d'organismes spécialisés et de structure subsidiaires (complémentaires) telles que la **BUCAH** (Bureau chargé de la coordination des Affaires humanitaires) dont la branche **POLHUMA** (police humanitaire) assure des interventions d'urgence en cas de catastrophe humanitaire. La POLHUMA a la même vocation que la Croix-Rouge internationale. Le BUCAH a aussi un Comité international de Secours humanitaire (**COMISHU**) qui intervient pour collecter des dons et des médicaments dans le monde entier pour les fournir à la POLHUMA qui est sur le terrain.

D'autres secteurs vitaux telles que la protection de l'environnement et la sécurité alimentaire sont également couvertes à travers la **DPN** (Département pour la protection de la Nature). L'Action de l'OIDE contre la faim (**AOF**), qui est l'équivalent du Programme alimentaire mondial (**PAM**), fournit aux populations en détresse sur le plan alimentaire et distribue des vivres et de la nourriture aux organismes et populations frappés par les catastrophes et, enfin, nous ne terminerons pas sans vous rappeler l'existence du **TAAO** (Tribunal administratif et d'appel de l'OIDE), chargé de régler les litiges en interne ou connaître du litige d'autres personnes l'ayant sollicitée.

Pour leur fonctionnement et l'organisation de leurs structures, il est préférable de se référer aux structures elles-mêmes qui ont leur propre mode de fonctionnement et leurs Sièges dans d'autres pays.



Ministre de la Justice